

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bien, mes chers collègues, nous avons 2 minutes d'avance sur l'horaire, ce qui est autorisé à la SNCF pour les trains qui ne peuvent prendre que 3 minutes d'avance, de par les règlements intérieurs de l'entreprise. Un certain nombre de collègues sont excusés, David Baudon, pour des raisons familiales, Line Lafougère, Christophe Cabri, qui a donné pouvoir à Chantal Guimberteau.

Évelyne Ferrand nous représente aux côtés de M. le préfet pour accueillir Mme Vidal, la ministre des Universités, qui n'est pas loin de nous. Brigitte Favreau continue de se remettre.

Je parle sous le contrôle de Christophe Dourthe et son président de groupe.

Je crois que je n'ai oublié personne.

Je précise aux collaborateurs des groupes que pour ce qui concerne David et Line Lafougère et aussi Évelyne Ferrand, je n'ai pas...

Évelyne Ferrand, je l'ai.

Concernant David et Line, je n'ai pas de pouvoir pour l'instant.

Très bien.

J'accueille avec plaisir M. le secrétaire général de la préfecture, Pierre-Emmanuel Portheret qui, en l'absence de M. le préfet, représente l'État avec ses collègues des directions.

Le corps sous-préfectoral est sous-représenté, mais je crois que la sous-préfète de Saint-Jean a eu un souci ce matin alors qu'elle devait être parmi nous.

Je vous propose donc d'entamer le sujet.

Vous savez que notre département aura l'honneur de recevoir jeudi le Président de la République pour le 40e anniversaire de l'ouverture de la base aérienne de Saint-Agnant.

Il se rendra ensuite de manière plus rapide et moins entourée à la maison Pierre Loti à Rochefort-sur-Mer.

On se réjouit qu'elle ait été retenue dans le cadre du Loto du patrimoine, ce qui est une belle opération pour accélérer la rénovation de cet édifice extraordinaire.

Sur table, vous trouverez deux documents : un rapport 315, j'y viendrai dans un instant, sur nos aides exceptionnelles à la suite des intempéries, et une motion préparée par Marie-Chantal Périer pour le maintien des services publics, à propos de la probable fermeture, en tout cas envisagée comme telle, de la trésorerie du Centre des finances publiques de Tonnay-Charente.

Nous avons eu la peine de perdre Jean Morin, prédécesseur de Jean-Louis Frot à la mairie de Rochefort, qui est décédé à la moitié du mois de mai. Dans les nouvelles plus réjouissantes, nous avons enfin un président de Chambre de commerce et d'industrie à La Rochelle, avec Thierry Hautier, qui a succédé à Xavier Beulin, dont il a assumé l'intérim depuis son décès.

Notre ami Robert Chatelier a un successeur à Soubise, Jean-Yves Chartois. Mes services n'ont pas lu "Sud-Ouest" ce matin.

Je précise que Mme Bascle a été élue maire des Mathes, en remplacement de M. Gadreau, à la suite d'une élection qui les mettait en lice l'un et l'autre.

Enfin, elle a été élue tête de liste et elle a de fortes probabilités, avec 65 % des voix, d'être élue maire dans la semaine, mais elle ne l'est pas encore, me fait remarquer avec un regard sourcilieux le président Vallet.

Au moment où je parle, elle est potentiellement maire des Mathes.

Voilà pour les informations.

Sur le déroulé de nos travaux, les commissions techniques pourront se réunir si elles le souhaitent cet après-midi.

La commission des finances, Lionel Quillet, a précisé aux présidents de commission, le document sera distribué, qu'elle se déroulerait vendredi matin avec passage des autres commissions.

Nous aurons une séance de clôture le 18 juin à partir de 9h30, où nous prendrons les rapports et si le temps le permet, avant le déjeuner, nous ferons la commission permanente.

J'ai été interpellé récemment à juste titre par Fabrice Barusseau sur les contrats de ruralité avec le ministère de l'Éducation nationale.

Il m'a dit que 39 départements avaient signé de tels contrats.

Ce n'était pas ce que Fabrice me disait, mais c'était l'argumentation.

En réalité, ce ne sont pas les départements qui ont signé, ce sont des EPCI dans ces départements qui ont signé.

Aucun département à ce jour, j'ai fait le point avec les services de l'Éducation nationale et l'ADF, n'a signé, puisqu'il s'agit de conventions infra-départementales.

Cela veut dire que notre département n'est pas appelé à signer ce type de contrat, mais que, naturellement, la communauté d'agglomération de Saintes peut le faire, puisque jusqu'à présent, ce ne sont que des EPCI qui ont signé et aucun département.

Ceux que j'ai interrogés, quelle que soit la sensibilité politique de leur majorité, ne souhaitent pas signer de tels documents.

La Vendée pour la sensibilité bleue et la Gironde pour la sensibilité rose, qui sont nos voisines, n'envisagent pas de signer de tels contrats. Intempéries, cette nuit encore.

Saint-Ciers-du-Taillon, Saint-Simon-de-Bordes, Bazauges à nouveau, Corinne, Seigné, ont souffert d'intempéries.

Il y a des coulées de boue, des inondations, des routes coupées dans toutes ces communes.

Ça a commencé fin mai, un samedi après-midi.

Ça s'est continué la semaine suivante, Saint-Pierre-de-Juillers, le long de l'axe Pons-Jonzac, Bazauges et d'autres.

C'est une série nationale, puisque vous le voyez à chaque fois qu'on ouvre le téléviseur, on voit des images de tous les départements touchés par des intempéries.

Chez nous, ça concerne des biens communaux.

Michel Doublet, le président des maires s'exprimera peut-être là-dessus, avec des squares, de la voirie communale, des bâtiments communaux abîmés. Ça concerne bien sûr les particuliers, voitures, vérandas, bâtiments, et bien sûr, le monde agricole.

La vigne a été touchée sur l'axe nord-sud Pons-Jonzac et alentours à la mi-mai.

Mais il n'y a pas que les vignes.

On l'a constaté avec Corinne Imbert et Jean-Marie Roustit, comme tous les collègues qui sont allés sur le terrain, il y a de l'orge, du colza, du blé...

Toutes les cultures sont touchées.

Il y a eu beaucoup de réunions.

Je remercie les services de l'État de leur implication, le préfet de région, le préfet de notre département, la DDTM.

Tout le monde s'est mis autour de la table.

Notre collègue, Françoise de Roffignac, nous a représentés dans ces réunions.

Elle a fait remarquer qu'il ne fallait pas parler que des viticulteurs, même si c'est spectaculaire parce que ça se voit tout de suite.

Quand on passe à côté d'une culture céréalière, ça se voit moins, il faut rentrer dans le champ pour le voir.

Les vignes, on voit que c'est haché.

Donc, nous allons...

Ça commence, la projection ?

On vous passe quelques images sur les parcours, sur des types de cultures abîmés.

Je vous proposerai un rapport.

Ça ne tient pas compte de cette nuit.

Je vous proposerai un rapport sur ce point.

Voilà quelques images.

Saint-Simon-de-Bordes, touché pour la 2e fois, dans le canton de Jonzac.

Saint-Sulpice-de-Royan a été très touché.

Il a fallu évacuer.

J'en profite pour remercier, à travers le colonel Leprince, les équipes du SDIS pour leur travail, ainsi que nos équipes, Frédéric Caron, de la direction des routes, qui ont été très présentes, y compris pour aider les communes sur la voirie communale.

Donc, on a morflé comme tout le monde et il faut que nous soyons solidaires au cours de cette session, d'où ce rapport sur table ce matin dont nous avons corrigé les chiffres par rapport aux chiffres de l'État sur plusieurs points.

Bazauges a été retouché cette nuit à nouveau.

Vous voyez l'état de la voirie.

Saint-Sulpice, évacuation deux fois d'un des EHPAD.

Saint-Pierre-de-Juillers, c'est de la voirie communale, c'est un petit pont.

Voilà.

Autre sujet, les finances du département.

Nous avons maintenant une capacité de désendettement de 3 ans et pas tout à fait 7 mois.

Certains départements ont 22 ans de capacité de désendettement.

Nous étions à 4 ans en 2016.

On a réussi, grâce au travail de nos services et de la commission des finances, à faire baisser tout cela en maintenant nos subventions, plus de 48 millions, et en ayant 128 millions de dépenses d'investissement en 2017.

Cet investissement est financé de manière équilibrée, 45 % par l'autofinancement, une partie par le FCTVA, le fruit de nos sessions et l'emprunt.

Notre niveau d'épargne est supérieur à la moyenne nationale, nous sommes le 14e département avec un niveau d'épargne de 107 euros par habitant contre 73 au niveau national.

Ceci étant, on a de la chance, la Charente-Maritime est attractive, son économie, malgré des poches de chômage et de pauvreté, se développe.

Et nous avons eu l'an passé un niveau record de recettes de droits de mutation puisque nous avons frisé les 150 millions d'euros.

Nous avons également de bonnes rentrées en matière de foncier bâti, d'où, M. le secrétaire général, le fait que, dans la discussion avec l'État, les départements souhaitent conserver leur foncier bâti.

Manque de ressources octroyées par l'État.

Allocations individuelles de solidarité, il nous a manqué 16,8 millions l'année dernière, qui ne nous ont pas été remboursés.

Ça fait depuis 2009 : 184,9.

Baisse encore de la DGF, 10 millions d'euros, et augmentation de nos dépenses consacrées aux mineurs non accompagnés.

Je suis passé ce matin dans le hall pour voir ce qui se passe ici tous les matins, avec, en particulier le lundi matin, mais pas seulement, des arrivées...

Nous en sommes maintenant à plus de 280 mineurs non accompagnés.

La loi de programmation des finances publiques, Mme la sénatrice est venue devant le Sénat, a voté un objectif d'augmentation de dépenses de

fonctionnement d'1,2 % en demandant à 322 collectivités de les respecter : la totalité des régions, la totalité des départements ou collectivités à statut départemental, dont Paris, des EPCI importants et des grandes villes.

Ça concerne 29 collectivités en Nouvelle-Aquitaine et 2 en Charente-Maritime : nous-mêmes et la ville de La Rochelle.

Donc, nous devons signer, éventuellement, un contrat avec M. le préfet avant le 30 juin.

L'assemblée des départements de France en a souvent débattu, nous en débattons à nouveau le 20 juin pour prendre une position définitive. Nous avons dit au gouvernement : "On est d'accord pour signer", pour ceux qui veulent signer, parce que certains présidents de départements, en particulier des collègues socialistes qui ont refusé de signer pour des raisons de fond, le non-respect à leurs yeux de l'article 72 de la Constitution sur la libre administration des collectivités territoriales. La majorité de l'ADF a dit : "On verra s'il y a des efforts sur les MNA", mineurs non accompagnés.

Nous avons un engagement de l'État de démantèlement des filières, de création d'un fichier national pour éviter qu'un mineur refusé en Charente-Maritime aille en Dordogne, puis en Lot-et-Garonne, etc. Nous avons demandé à l'État une prise en charge complète de la phase d'évaluation et une participation, ce qu'on appelle le dispositif Cazeneuve mis en œuvre par l'ancien Premier ministre, au-delà de 13 000 mineurs par an au plan national, et on en est à 30 000, aux frais dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Le Premier ministre nous a à peu près donné satisfaction sur tous ces points.

J'ai rajouté dans la négociation qu'il ne faut pas que ces dépenses soient prises dans le 1,2 car nous effectuons ces dépenses pour le compte de l'État.

Le Premier ministre m'a dit : "Sauf que la direction générale des collectivités locales, dans son habituel numéro d'aveugle, a sorti une circulaire qui dit l'inverse."

Nous sommes en train de discuter avec le cabinet du Premier ministre, avec notre ancien préfet, Éric Jalon, pour que, dans les jours qui viennent, la circulaire de la DGCL que la préfecture connaît bien, soit modifiée et que la parole du Premier ministre soit tenue par les services de l'État.

De ce côté-là, "wait and see", mais on devrait approcher du but.

Sur les AIS, on est très loin puisque, l'année dernière, il a manqué aux départements 9 milliards de la part de l'État et qu'on nous en propose 250 millions, donc un petit différentiel.

Donc, on continue la discussion, pas sûr que ça aboutisse.

On envisage même de monter un dispositif de péréquation entre les départements pour lesquels ça va bien et les départements ruraux pour lesquels ça va mal, comme, pas loin de chez nous, la Creuse ou le Lot-et-Garonne, pour prendre 2 étiquettes politiques différentes.

On pourrait, nous, monter un mécanisme de péréquation tourné vers les départements ruraux en difficulté, qu'on proposerait à l'État d'introduire par un article dans la loi de finances.

Mais nous avons demandé à l'État d'imiter le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, en permettant aux départements qui le souhaiteraient d'augmenter les DMTO.

Si tous les départements augmentaient leurs DMTO de 4,5, ce qui est le taux maximal actuel, qui est le nôtre, à 4,7, cela rapporterait 900 millions d'euros.

Donc, on pourrait mettre 900 millions d'euros de péréquation horizontale des départements pour lesquels ça va comme le nôtre vers des départements

qui sont en grande difficulté, voire n'arrivent pas à boucler leur budget.

Là-aussi, nous attendons la réponse.

Il y a l'assemblée générale de l'ADF le 20, 10 jours avant le 30, pour prendre définitivement position.

Je vous informerai lundi prochain, car dans la semaine, les choses vont bouger, des éléments pour que vous me donniez un mandat de signer, de ne pas signer ou de continuer à négocier et d'agir au dernier moment.

Je me permettrai de vous en reparler lundi 18, lors de notre nouvelle séance plénière.

Dans les sujets d'actualité, nous avons un problème, que j'appellerai le sommet de Singapour de la Charente-Maritime, c'est-à-dire l'éventuelle modification des limites de notre département par l'éventuelle commune nouvelle que constitueraient Archiac, chez nous, sur sa butte, 786 habitants, et Saint-Palais-du-Né, en bas de la butte, 288.

Elles voudraient créer une nouvelle commune appelée Archiac-sur-le-Né.

Certains d'entre vous ont pu venir le 1er juin auditionner le représentant de la mairie d'Archiac, le maire de Saint-Palais-du-Né et le 1er vice-président du département de la Charente.

Le département de la Charente a voté à l'unanimité contre.

Donc, nous serons amenés à voter lundi prochain.

De toute façon, ce que nous voterons, ce sera important et bien, mais ça devra passer par le Parlement.

Puisque la Charente a voté non, il y a nécessité d'une loi.

Donc, ce sont les députés et les sénateurs in fine, mais l'avis de la Charente-Maritime est important.

Je remercie ceux qui ont pu se libérer, y compris de zones très lointaines, du Grand Nord, pour venir assister à cette réunion le 1er juin, où nous avons entendu les arguments des pétitionnaires, si vous me permettez l'expression.

Autre sujet important, Oléron 21.

C'est l'idée de proposer à l'île d'Oléron un programme sur 3 ans pour financer des mesures de protection des espaces naturels et des modes de déplacement doux et améliorer la gestion du littoral.

C'est un rapport d'intention car le rapport définitif et ses conséquences budgétaires nécessitent encore un travail avec la communauté de communes de l'île d'Oléron.

Nous serions amenés à vous le proposer à la session d'automne au moment du débat d'orientation budgétaire, mais un rapport indicatif montre notre volonté politique, si vous le souhaitez, d'un programme spécifique inspiré du programme écotaxe de Ré, pour l'île d'Oléron.

J'en profite, puisque "Sud-Ouest" a montré mon Alzheimer naissant, pour dire aux journalistes présents que le groupe coréen dont j'ai parlé samedi s'appelle Nexen Group et que l'île en question s'appelle l'île de Jeju, qui est une île que connaissent les diplomates, située au sud de la Corée et à peu près de la grandeur de l'île de Ré, avec 670 000 habitants permanents en dehors de la population touristique.

C'est jumelable.

Michel Doublet pourra y revenir, nous aurons quelques rapports intéressants, la voirie, on peut rajouter 10 millions d'euros contre 7 millions l'an passé.

Et nous vous proposons un programme particulier pour le pont d'Oléron pour reprendre l'ensemble de l'ouvrage, pour améliorer une liaison douce dans le cadre de nos projets.

Je vous propose également de maintenir nos stocks de 346,8 hectares que nous avons constitués avec la SAFER pour le projet de l'A831 dans l'attente du vote éventuel de la loi mobilité au Parlement, qui pourrait ouvrir la possibilité pour les départements d'organiser des liaisons

routières sous concession et nous permettrait, si vous le souhaitez et si l'État nous y aide, de réaliser la liaison alternative à l'A831 sur laquelle le Premier ministre Manuel Valls s'était engagé il y a des années.

Pour ça, nous devons conserver nos terrains.

Vous savez que M. Blanquer, à juste titre je crois, veut développer les internats dans les collèges.

On l'a déjà évoqué avec Christophe Durthe, ça pourrait concerner un agrandissement éventuel de l'internat du collège René Cailler à Saintes, notre seul collège avec internat.

Nous avons un projet autour d'une filière sportive, Lionel, Gisèle, à Saint-Martin-de-Ré, au collège Les Salières, nous aurons un rapport.

Et nous vous présenterons aussi le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance.

Quelques mots rapides pour donner la parole aux intervenants sur le compte administratif que j'espère vous voterez, sinon ce ne sera pas bien pour moi, lundi.

Le résultat global du budget principal représente 23 millions d'euros, soit le double de ce que nous avons dégagé l'an passé.

J'ai déjà évoqué la hausse des droits de mutation, les dotations de l'État, nos dépenses de fonctionnement, les dépenses d'aide sociale représentent 360,7 contre 359 en 2016, l'aide à l'insertion, 102,6, le handicap, 97,8, les personnes âgées, 88,4.

Je vous ai déjà dit le reste à compenser.

Quant aux MNA, l'an passé, ça représentait 4,6 millions, alors qu'en 2013, ça représentait 800 000 euros.

Le SDIS, nous approchons les 30 millions d'euros sans compter les centres de secours que nous construisons.

Nous aurons le plaisir d'inaugurer le 23 juin avec vous tous, je l'espère, le 23 ou le 24, je ne sais plus, le 23, le centre de secours de Rochefort.

L'investissement s'est élevé à 122,2.

Nous n'avons souscrit que 32 millions d'emprunt.

Dans la voirie départementale, en 2017, nous avons dépensé 10 millions de plus, 49 millions, et 25 millions pour les bâtiments et collèges.

On a bien maintenu nos dépenses d'administration générale des personnels. Notre ratio de solvabilité demeure bon.

Budget supplémentaire, quelques mots, près de 120 millions d'euros.

On réaffecte le solde disponible du compte administratif, soit 23,2 millions.

On remet de l'argent sur les routes.

Sur Habitat 17, c'est la fin, Dominique Rabelle, Corinne Imbert, du protocole de consolidation.

Ports et voies d'eau, ça permet des travaux importants au barrage de Saint-Savinien.

Si vous votez ce budget supplémentaire, ça nous fera, dans l'état actuel du mois de juin 2018, un budget d'1 068 577 600 euros, sachant que nous aurons une petite DM2, décision modificative, au moment de la session d'automne au mois d'octobre.

Voilà les quelques propos que je voulais tenir en introduction.

Selon la tradition démocratique, je vais donner la parole à Mickaël Vallet, puis à Marie-Christine Bureau, ensuite, à Pascal Ferchaud, puis dans l'ordre...

Le président Quillet ne s'était pas inscrit, je le rajoute.

En tant que premier vice-président, il sera le premier intervenant avec l'autorisation de Marie-Christine Bureau.

Je donne la parole au président Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennnes.

-Merci, M. le président, M. le secrétaire général, mes chers collègues. Vous avez fait le point un petit peu sur l'ensemble des rapports et des quelques annonces et décisions qui ont été prises depuis la session précédente.

Elles font apparaître finalement que la session tourne beaucoup autour de notre rapport à l'organisation territoriale et à l'argent public.

Ça peut paraître enfoncer une porte ouverte que de le dire, mais c'est bien de le rappeler et de remettre quelques réalités sur la table à ce propos.

Concernant l'organisation territoriale, je crois qu'il ne faut pas prendre...

Il n'y a rien de grave, mais il ne faut pas prendre qu'avec le sourire la question de périmètre départemental et de fusion de communes.

Ça montre plusieurs choses.

Les collectivités peuvent vouloir, dans le cadre de la loi, s'organiser de manière volontaire sans attendre que tout vienne d'en haut.

Ça fera, tout à l'heure, un point de jonction avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour les grandes collectivités.

Ça montre aussi qu'il faut savoir être un peu détaché de la sacrosainte question des périmètres, que trop souvent nous prenons pour des frontières.

Il faut voir comment se déroule des commissions départementales de coopération intercommunale.

Ça paraît plus compliqué que sur le Timor oriental au Conseil de sécurité de l'ONU.

Ça demande, de notre part à toutes et à tous, de regarder un peu plus loin et de voir qu'on est dans un monde en plein bouleversement.

Que la fusion de deux communes pose des problèmes de périmètre, le plus important, c'est qu'on soit attentifs au fait communal.

Je ne sais pas quelle sera votre position lors du vote qui sera proposé, peut-être n'en aurez-vous pas, vous devez avoir des amis des deux côtés...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Avec votre autorisation.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous en prie.

-Puisque vous m'interpelez.

Je n'ai pas pris le sujet avec légèreté.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ce n'est pas grave non plus.

-Notre département a bien montré qu'on savait faire des fusions intelligentes, Réaux-sur-Trèfle, Essouvert, etc.

Ma position, cher Mickaël, sera la suivante...

Chacun d'entre nous votera puisqu'on a écouté les différents protagonistes.

Je vous le dis par avance, par les liens d'amitié et de travail en commun que nous avons avec la Charente, et comme Stéphane Villain, je m'abstiendrai parce que je suis le président de cette assemblée.

Si j'étais conseiller départemental sans exercer cette fonction, j'aurais voté pour.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pour ?

-Pour la fusion.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-Bien sûr, mais côté Charente ou côté Charente-Maritime ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-De toute façon, la loi, c'est : la commune la plus importante recueille la moins importante.

Par la loi, c'est une commune qui nous rejoindrait si le législateur en décidait ainsi.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennnes.

-Il faut savoir être détendu comme vous venez de l'être et prudent, avec l'abstention, sur ce genre de sujet.

Mais ça nous impose aussi de balayer devant notre porte sur chacune de nos collectivités, comme vous avez commencé à le faire concernant les départements.

Seulement, je vous ai lu récemment dans "Sud-Ouest", qui ne fait pas état que de vos trous de mémoire, et qui a relaté vos propos concernant la fusion des départements.

Au niveau de l'ADF, vous êtes favorable, dans votre discours avec le gouvernement, à des questions d'expérimentation, qu'on ne soit pas juste sur la question de la fusion qui est réductrice sans que ce soit à l'ordre du jour pour la Charente et la Charente-Maritime.

Je réitère simplement, puisqu'on a eu une grand-messe bienvenue il y a quelques semaines à Saintes sur la coopération entre les deux départements.

Nous avons proposé que puisse être mis en place un groupe de travail pour étudier une fois, deux fois l'an, les mutualisations intelligentes sur lesquelles on pouvait pousser.

J'ai évoqué la question du tourisme avec Stéphane Villain lors d'une inauguration où il a fait une démonstration au skate-park tout neuf de Beaugeay.

La question du tourisme, on a fait du très bon travail.

Il faut qu'on puisse avancer sur les autres sujets sans en rester à des intentions évoquées lors de cette grande réunion.

Mais cette volonté des collectivités et le fait que nous soyons proactifs sur ces sujets viennent en contradiction, et vous avez effleuré la position du groupe tout à l'heure, avec le rapport sur la programmation annuelle des dépenses publiques et cette contractualisation proposée par l'État aux 322, 332 plus grandes collectivités françaises.

La loi est constitutionnelle, il n'y a pas de doute là-dessus, elle est passée.

Toutes les lois constitutionnelles ne sont pas intelligentes.

Elle peut être constitutionnelle sans être opportune.

Dans le cas d'espèce, nous nous mettons à votre place en termes de difficulté.

C'est dans le cadre de la loi, il n'y a pas vraiment de carotte s'il y a contractualisation, un peu sur les fonds DSIL, on voit bien la blague.

Si c'est pour promettre un peu de DSIL ou de DETR, les services de l'État dans le département n'ont pas de baguette magique.

Ils ne pourront pas distribuer des fonds qu'ils n'auraient pas.

Ils n'en ont pas la marge de manœuvre.

En revanche, derrière, il peut y avoir un coup de bambou s'il n'y a pas contractualisation dans la mesure où le taux directeur ne serait pas fixé en discussion avec la collectivité mais par le préfet.

On comprend la difficulté de l'exercice qui est celui des collectivités concernées, et pour vous également.

Probablement que le fait d'essayer d'obtenir des décisions sur des sujets fondamentaux sur le plan national à travers l'ADF est la bonne façon de faire, mais par principe, j'y invite les membres de mon groupe pour ceux qui le souhaiteront, on ne votera pas ce rapport s'il y a proposition d'une contractualisation.

À tout le moins, on s'abstiendra.

Ça pose une question de fond.

Vous avez énuméré quelques sujets nationaux s'agissant des départements. Nos marges de manœuvre sur la fiscalité sur laquelle nous aurions la main en termes de fixation des taux est quasi inexistante.

En tout cas, on a la main sur un taux.

Il y a l'éventualité des droits de mutation, mais ça reste hypothétique, et surtout, ça reste très aléatoire.

Quand on est assis sur des taxes foncières ou d'habitation, on a de la visibilité d'une année sur l'autre.

Concernant les droits de mutation, nous avons d'heureuses surprises, mais vous avez toujours été prudent en termes de budget prévisionnel et vous avez raison.

Donc, ça pose une question de fond.

Cette question de fond vient encore en contradiction avec un effort que nous voyons poindre et que nous souhaiterions pouvoir alimenter et dont nous aimerions susciter le développement, et on le voit dans le budget complémentaire, sur la question des digues.

On vient de participer à un appel à manifestation d'intérêt, auquel a répondu la Haute-Saintonge, sur des questions de filière bois.

On a des propositions de partenariat qui sont multiples, claires et énoncées à l'avance.

On en a eu la démonstration sur la remise à plat de la politique sur les espaces naturels sensibles où, quand on n'est pas d'accord, on le dit, quand on est d'accord aussi, tout est clair et carré.

On sait combien il y a d'affecté, les clés de répartition, et on propose à tous les acteurs de faire savoir l'ensemble des projets potentiellement éligibles.

Ce qu'on sent poindre en termes d'approche de contractualisation avec les territoires vient un peu se fracasser sur le cadre que l'État impose avec cette question de taux directeur.

Juste avant d'aborder notre rapport à l'argent public, je vais faire le lien, je voudrais juste dire qu'il faut être très prudent sur le fait qu'on peut se payer de mots avec des annonces sur les pactes girondins, je ne sais pas ce que ça veut dire, on est toujours le girondin ou le jacobin d'un autre, selon le niveau de la collectivité dans laquelle on se pose.

On nous fait des annonces sur le fait qu'on a besoin des territoires, il y a une Conférence nationale, on va être en direct, mais à la fin de la foire, si je puis dire, on se retrouve avec des motions, pour lesquelles on aurait pu être sollicités en amont, pour le maintien des services publics.

Mais j'ai envie de dire : "Bienvenue dans le monde qui n'est pas si nouveau que ça" sur la question du veau d'or des 3 % de déficit, de la raréfaction de l'argent public pour certains, pas les bénéficiaires des 3 millions d'euros de la réforme de l'ISF.

Et bienvenue dans un monde où les collectivités entre elles ne sont pas assez organisées et la puissance publique est fragmentée, ce qui fait le bonheur du marché, d'autres personnes et qui nous amène à devoir prendre des décisions aussi difficiles que celles que vous aurez à prendre dans les négociations concernant la contractualisation des taux directeurs de dépenses de fonctionnement.

Le deuxième point, c'est notre rapport à l'argent public.

Certes, on a la chance d'avoir les droits de mutation.

Certes, on a la générosité de proposer une péréquation, mais qui ne pourrait être basée que sur l'augmentation du taux des droits de mutation en passant de 4,3...

de 4,5 à 4,7.

Nous, on ne serait pas vraiment impactés.

On se proposerait de solliciter le contribuable, enfin, des gens qui achètent dans le département pour aider d'autres départements, ce qui n'est pas choquant, mais nos propres droits de mutation en recettes ne seraient pas impactés.

C'est bien que nous puissions mettre de l'argent complémentaire sur les routes car la sécurité routière est essentielle et je sais à quel point elle vous préoccupe, M. le président.

Toutefois, je me permettrai de dire qu'à la lecture de ces rapports, je le dis sans colère aucune, mais il n'y a pas que dans cette assemblée, j'ai un peu l'impression que, parfois, on est à coups de millions comme on distribuerait des images de communion.

Il n'est pas interdit non plus, quand de très grosses sommes sont en jeu, de d'abord poser la volonté départementale, d'analyser les besoins et ensuite, de faire des appels à projets ou à manifestations d'intérêt et de ne pas élaborer des règlements en fonction de sujets particuliers.

Il ne serait pas interdit non plus, je vais dire quelque chose qui va paraître un peu rigoriste, mais de proposer les délibérations relatives au budget dans le cadre du budget.

C'est enfoncer une porte ouverte, mais les déclarations d'intention, c'est bien, la rigueur par rapport à l'argent public, quand on connaît les difficultés de nos administrés, c'est bien aussi, quand on connaît les difficultés d'autres territoires, dont la Charente-Maritime gagnerait à mettre le paquet sur ceux-ci, pas à la place de, mais également.

Donc, je trouve que, dans ce budget supplémentaire, on a des masses qui passent avec des millions comme on gèrerait des dizaines de milliers d'euros.

Malheureusement, nous sommes tous dans un cadre contraint, mais on peut avoir à cœur de lutter politiquement pour que l'argent public aille là où il doit aller et qu'on ne soit pas contraint sur des sujets pour lesquels on ne devrait pas avoir à faire des choix.

Le budget supplémentaire que nous allons avoir et les bonnes surprises sur les droits de mutation auraient pu nous amener, quand on voit les difficultés nationales et locales, avec des mouvements de grève et de mécontentement des salariés et des fonctionnaires, des sonnettes d'alarme tirées par les structures porteuses, sur ces millions avec lesquels on jongle, à trouver 1 million ou 1,5 million pour alléger le travail quotidien des aides à domicile et revaloriser notre tarification horaire. Je pense qu'on aurait fait utilement le travail d'un département.

Voilà, de manière mesurée, M. le président, plus mesurée que ce que le fond de ma pensée m'autorise, ce que je voulais vous dire.

Dominique Bussereau, président du conseil départemental.

-Merci de cette jolie mesure.

Juste une réflexion sur les sujets de fiscalité que vous avez abordés.

Il y a un problème de fiscalité locale, on le voit bien en prenant la décision de supprimer pour 80 %, et peut-être pour 100 %, des Français la taxe d'habitation, le gouvernement s'est mis dans une impasse car il n'a pas un fifrelin pour le financer.

On est partis dans le "Pousse-toi de là que je m'y mette".

Michel Doublet le sait, le bloc communal veut la taxe foncière des départements pour compenser, les EPCI veulent ce qu'il reste de la CVAE aux départements et ainsi de suite.

Puis, ce sont les régions qui vont dire...

Il y a une commission avec le sénateur, ancien ministre, Alain Richard, le préfet Burg et quelques autres, qui a sorti un rapport.

Ils ont proposé deux options sur le foncier : l'une où l'on perd le foncier et l'autre où on ne le perd pas, Alain Richard ayant

l'intelligence de dire que la répartition du foncier, si on devait la

faire commune par commune dans notre département, ce serait quasi impossible.

C'est un travail de folie qui aboutira à des choses injustes et contestables.

Tous les départements se battent pour le maintien d'une autonomie fiscale.

Elle est déjà minuscule, entre la DMTO et le foncier, donc on se bat pour la garder.

On n'est pas contents de l'attitude des EPCI au niveau national et de l'AMF, avec toute l'affection que j'ai pour François Baroin, qui joue sa carte.

Ils n'ont pas d'argent, donc ils cherchent à nous le prendre.

Il y a eu également, dans le cadre de cette commission...

Il y a eu également, dans le cadre de cette commission, l'idée que les DMTO puissent être réparties par l'État, ce qui est absurde.

Donc, on a de belles bagarres dans les mois à venir, sachant, pour Corinne Imbert, que ça viendrait dans un projet de loi de finances pour 2020 ou une loi de finances rectificative fin 2019, donc c'est proche.

Sur les départements, on a choisi le pragmatisme.

On ne va pas à l'allure de la cagouille avec nos voisins charentais, le tourisme.

On s'est vus en début de semaine, les quatre présidents de l'ex-Poitou-Charentes.

On se voit, les 12 présidents de départements de la Nouvelle-Aquitaine, en Gironde en juillet.

On fait du pragmatisme : la médiathèque, les chemins, un travail en commun possible, on avance bien.

Quand je dis pas de fusion...

Entre les deux Charentes peut-être arrivera-t-elle, mais quand je vois que la Charente refuse de bouger une commune de 288, s'il s'agissait de bouger tout le département pour en faire un nouveau, ce serait plus difficile.

Mais beaucoup de choses avancent.

Je parle souvent des deux Savoies, des Hauts-de-Seine et des Yvelines, l'Indre et le Cher, les Alpes-de-Haute-Provence et l'Isère, et ainsi de suite.

Il y a même maintenant un budget d'investissement commun de toute la petite couronne d'Ile-de-France, toutes sensibilités politiques confondues, dont le dernier département à majorité communiste, le Val-de-Marne.

Les choses avancent bien et j'espère, Mme la sénatrice, que la révision de la Constitution sur laquelle vous vous prononcerez donnera de la souplesse.

Pour l'instant, il faut passer par la loi, par des autorisations diverses et variées.

Il faudrait que cette révision permette d'expérimenter.

Par exemple, les deux départements alsaciens ont proposé un truc astucieux, c'est une "Eurocollectivité", soit la fusion des deux départements au sein de la région Grand Est.

Notre ancien secrétaire général de la préfecture qui est préfet de région, Jean-Luc Marx, pilote ça avec les départements.

La collectivité s'associerait aussi avec le Bade-Wurtemberg, la Suisse voisine, etc.

Donc, il y a plein de choses dans l'air.

J'espère qu'on pourra faire bouger les choses rapidement.

Merci en tout cas.

Je donne la parole au président Quillet et ensuite, au président Ferchaud.

Lionel Quillet, premier vice-président du conseil départemental.

-Merci, M. le président.

Je voulais revenir sur les propos du président et de Mickaël Vallet et laisser rapidement la parole car il y a un dossier sur les calamités qui est beaucoup plus important.

En matière de rigueur et de finances, dire qu'on pourrait mettre des millions par-ci ou par-là, je rappelle qu'on est parmi les peu de départements qui ont encore des choix.

S'il y a un budget supplémentaire de 25 millions de dépenses nouvelles, c'est une opportunité.

Par la rigueur de gestion, et j'en remercie encore l'ensemble des services, on a aujourd'hui de véritables possibilités.

Je rappelle qu'en moins de 8 ans, 128 millions d'investissements ont été faits dans ce département.

Ça nous donne ici que, hors dettes, nous sommes sur 226 euros par habitant.

Dans le classement, on est dans le top 10 de l'investissement par habitant.

On est sur des choix que nous pouvons débattre.

On ne balance pas ces millions, ils sont travaillés, discutés dans les commissions, validés en assemblée.

Si le choix est de mettre 10 millions sur la voirie départementale, c'est l'un des plus gros chiffres qui sera voté dans les départements.

C'est important en matière de sécurité, de volonté, là où certains départements abandonnent.

Aujourd'hui, 10 millions pour la voirie, 3 millions pour Habitat 17, 1 million pour les ports et voies d'eau, 1,9 million pour le CFA de Lagord, la culture et le sport, 200 000, 500 000 en matière de fonctionnement, le SDIS pour 650 000 en plus, il faut prendre conscience de ce qui va irriguer le département, les cantons, les communes, les petites communes, et qui laisse au département...

Les choix politiques sont importants, mais dans un contexte où en plus, l'incertitude vis-à-vis de la volonté de l'État, de la contractualisation...

Et Mickaël Vallet a raison, ça va être un choix qui devra être extrêmement à propos et difficile, avec des règlements qui sont clairs sur la voirie départementale, sur les digues, sur les ENS, il faut voir l'engagement et le choix de travail que l'on fait derrière.

Les droits de mutation ne tombent pas tous seuls, il y a une gestion derrière qui permet aux élus d'avoir une validation.

Je connais bien mes collègues des commissions finances, le président est à l'ADF, beaucoup de départements n'ont plus de choix de validation.

Il faut garder un sens positif et admettre que ce budget supplémentaire est une chance, que le débat va peut-être l'amender, le revoir et le permettre, mais il y a du travail derrière et sur le mot rigueur...

Après, tout n'est pas parfait, on peut discuter sur un million, mais rien n'a été oublié.

C'est quand même une chance pour le département et ses habitants d'avoir cette possibilité.

Par contre, prudence absolue sur les droits de mutation.

On pourrait en perdre.

Je le dis à chaque fois, mais personne ne m'écoute, la marche arrière est plus compliquée.

Mais la marche avant, 10 millions sur la voirie départementale, il faut les sortir, parce qu'ils sont sortables et qu'il y a désendettement du département.

Il faudrait rappeler que sur ce mandat, ça a été fait, c'est une chance et c'est extrêmement rare actuellement, nous connaissons les difficultés des collectivités.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Lionel Quillet.

Deux chiffres : les DMTO du Cantal, je vais dire ça devant mon directeur de cabinet qui arrive de sa préfecture, 4 millions d'euros.

Ça n'empêche pas qu'il y ait du vieillissement, du RSA, des routes dans un département montagneux.

Le coût des MNA pour le département du Lot-et-Garonne : 6 millions d'euros, soit la moitié de son autofinancement.

Vous voyez qu'il y a des situations extrêmement difficiles.

C'est pour ça que je songe à proposer à l'ADF cette péréquation pour ceux qui le peuvent.

Pascal Ferchaud, et il sera suivi de Marie-Christine Bureau, puis de Fabrice Barusseau.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental, Saujon.

-M.

le président, M. le préfet, mes chers collègues, cette session est principalement consacrée au vote du compte administratif et du budget supplémentaire.

Le compte administratif est une photographie de nos dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement.

Elle est positive, mais demeurent des points de vigilance et des questions de marge de manœuvre.

Les comptes publics doivent être réputés sincères.

Tout, dans l'action politique, des discours aux actes, doit également l'être.

Nous pouvons sincèrement dire que notre compte administratif est bon et doit même faire envie à bon nombre de départements.

Cependant, il faut savoir prudence et raison garder.

La bonne santé de nos comptes repose sur la vitalité de notre marché immobilier.

Il dégage des recettes croissantes au bénéfice des droits de mutation.

Entre 2014 et 2017, elles sont passées de 90 à 150 millions d'euros.

Cette seule augmentation sur une année entre 2016 et 2017 couvre pratiquement à l'euro près la baisse des dotations de l'État et les charges non compensées.

Cette situation est en partie liée aux taxes d'aménagement et taxes sur l'immobilier qui sont déjà élevées.

Des recettes maintiennent un autofinancement élevé et nous permettent d'investir.

Nous arrivons même à nous désendetter, Lionel l'a dit.

Mais ces recettes, nous le savons, sont volatiles.

Elles ont augmenté de 20 % en un an, alors qu'elles étaient déjà élevées.

C'est aussi ce qu'elles représentent en recettes de fonctionnement, soit presque deux fois plus que la moyenne nationale.

Nous pouvons nous réjouir de la qualité de ce compte administratif, mais restons prudents pour l'avenir.

J'ajoute une observation, puis une proposition.

Nos dépenses de fonctionnement diminuent, nous sommes donc en dessous des exigences de l'État en matière de maîtrise de ces dépenses.

Voilà donc une marge de manœuvre dans nos choix budgétaires.

Or, l'action sociale représente 60 % de nos dépenses de fonctionnement.

C'est notre première compétence, dit la loi.

C'est notre 1re mission, nous disons, car il s'agit de solidarité.

L'engagement de chacun ici n'est-il pas d'abord fondé sur la volonté d'aider, de réinsérer et d'accompagner ?

Je trouve normal que nos marges de manœuvre aillent d'abord à l'action sociale.

Nous pouvons toujours faire mieux.

Il n'est pas normal de voir diminuer l'aide à l'insertion ou les subventions aux centres sociaux au regard de notre 1re compétence et 1re mission et de la bonne santé financière de notre département.

Nous ne pouvons donner que ce que nous avons.

Nous avons plus, donnons mieux.

Je voudrais aussi aborder un 2e sujet qui me préoccupe ainsi que bon nombre d'élus et de citoyens, c'est la marginalisation de la Saintonge. Je ne reviendrai pas sur l'inacceptable décision du Crédit Agricole de quitter Saintes pour Lagord, révélatrice de ce phénomène.

À une époque, notre assemblée se réunissait à Saintes pour les commissions permanentes.

C'est, hélas, de plus en plus rare.

Je propose, comme c'était le cas précédemment, que symboliquement, les commissions permanentes en dehors des sessions se tiennent à Saintes, plus centrale pour beaucoup d'entre nous.

Mon inquiétude vient aussi à l'absence de sous-préfet à Saintes depuis plusieurs semaines, ce qui pose problème, même si la sous-préfète de Saint-Jean-d'Angély s'acquitte au mieux de l'intérim.

La difformité de la carte intercommunale au centre du département est la preuve de l'absence de considération de notre capitale historique.

À l'heure d'un éventuel rapprochement avec la Charente, la Saintonge doit revenir au centre de nos perspectives territoriales.

Et si demain, Saintes redevenait la capitale départementale des Charentes ?

Nous demanderions alors sûrement non plus la présence d'un sous-préfet, mais le retour d'un préfet au centre du territoire, ce qui corrigerait cette erreur historique.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est une affaire impériale, cher Pascal, qui commence par un décolleté et qui se termine mal le soir de la bataille d'Eylau par un décret de l'empereur.

J'essaie tous les ans de faire un truc du premier avril, qui est plus ou moins repris.

Cette année, j'avais proposé, pour faire plaisir à Jean-Pierre Tallieu dans la CARA, qu'on mette la capitale du département à Floirac, au bord de l'estuaire, personne ne l'a remarqué.

C'était idiot, sauf pour les habitants de Floirac et de Saint-Romain-sur-Gironde qui ont fusionné au 1er janvier.

C'est vrai qu'il y a un problème saintais.

Il y a le Crédit Agricole.

Il y a, on en parle souvent avec Christophe Dourthe, les ateliers ferroviaires.

Il y a l'industrie électronique qui a souffert, alors que cette ville a énormément d'atouts.

Quand nous étions en Chine avec Sylvie Marcilly et Stéphane Villain, le maire de Saintes a présenté les atouts patrimoniaux.

On a senti que ça avait un impact fort auprès des agents de voyage chinois.

Le maire de Saintes et la municipalité saintaise ont besoin qu'on les aide parce qu'il y a un souci.

Je doute qu'y mettre la préfecture change les choses.

Il faudra trouver le nouvel empereur de notre pays qui, un jour, j'espère que ce ne sera pas un soir de bataille avec l'Allemagne et l'Autriche, prenne cette décision.

Quant à la suggestion de la commission permanente à Saintes, j'y souscris.

Avec Serge Gapail et Jean-Philippe Aurignac, nous veillerons à ce qu'il y ait plus de commissions permanentes à Saintes, en dehors des sessions où nous faisons les choses à suivre.

Merci beaucoup.

Je donne la parole, encore une fois, avec l'accord de Marie-Christine Bureau, je vous remercie, à Corinne Imbert, puis Fabrice Barusseau, puis Marylise Fleuret-Pagnoux.

Après, nous aurons toute une série d'interventions sur les intempéries. Voilà.

J'ai bien noté, le président Doublet parlera ensuite en toute majesté après ceux que je viens de citer.

Corinne Imbert.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Merci, M. le président, M. le secrétaire général, chers collègues.

Quelques mots, puisqu'un rapport vous est présenté, sur le schéma de la prévention et de la protection de l'enfance.

Marie-Christine vous présentera les axes du schéma 2018-2022.

Permettez-moi de faire un bilan des deux schémas précédents, un schéma de la petite enfance et un de prévention et de protection de l'enfance.

Juste une réponse très courte à Pascal Ferchaud, ou une petite remarque, mais il rigole.

Mon cher Pascal, il n'y a pas eu de baisse de financement des centres sociaux.

C'est une politique facultative et c'est une politique à 2 millions d'euros qui n'a pas connu de baisse.

Voilà.

Non, on en reparlera.

On en reparlera.

Le schéma de la prévention et de la protection de l'enfance.

Le bilan du précédent schéma, c'est quoi ?

C'est l'augmentation de l'offre de prise en charge en prévention à domicile, c'est la centralisation du traitement des informations préoccupantes.

C'est le recentrage du foyer de l'enfance sur sa mission d'accueil d'urgence.

Il a fallu qu'il s'adapte à l'accueil de mineurs non accompagnés.

C'est l'accompagnement des assistants familiaux qui a été renforcé.

Ce sont des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui ont été signés depuis 2013 avec l'ensemble des établissements qui œuvrent en matière de protection de l'enfance et nous ont permis de redéployer des moyens et d'adapter l'offre d'accueil.

C'est un travail étroit avec la Maison départementale des personnes handicapées pour les enfants porteurs de handicaps.

Nous avons entre 25 et 30 %, en 2018, c'est plus proche de 25 %, des enfants qui nous sont confiés qui ont un dossier à la MDPH.

C'est aussi un travail étroit avec l'Agence régionale de santé et la Direction départementale de la cohésion sociale.

Bien sûr, c'est la création de deux Villages d'Enfants.

Les deux premières maisons ouvriront le mois prochain.

Je vous rappelle que les Villages d'Enfants ont pour mission d'accueillir des fratries.

C'est une alternative à l'accueil en famille d'accueil ou en maison d'enfants à caractère social.

Voilà sur les faits.

En quelques chiffres, en matière de petite enfance, en 2017, pour que vous mesuriez le travail des services dans un contexte où nous avons une diminution du nombre de naissances.

Si vous avez lu le rapport, nous avons perdu plus de mille naissances entre 2009 et 2017, ce qui est important.

Nous sommes en dessous des 5 500 naissances en 2017.

Néanmoins, les services de la protection maternelle et infantile ont vu 20 % des femmes enceintes.

C'est 4 460 enfants de 0 à 2 ans qui ont été vus par les services de la PMI.

97 % des enfants de 4 ans scolarisés en classe de maternelle sont vus pour les bilans de santé et près de 4 000 assistants maternels sont agréés et suivis par les services de la PMI.

Nous gérons 6 centres de planification et d'éducation familiale.

Concernant la protection de l'enfance, qui est fortement impactée par la politique nationale concernant les mineurs non accompagnés, mais M. le président, vous en avez parlé, nous avons 1 200 enfants qui font l'objet d'un suivi à domicile.

1 500 enfants sont placés, dont 900 chez plus de 500 assistants familiaux.

2 700 informations préoccupantes, un nombre qui est en augmentation.

Donc, une politique de protection de l'enfance qui est impactée par l'accueil des mineurs non accompagnés, un peu moins de 300 aujourd'hui, que nous accueillons.

525 évaluations en 2017.

J'espère que le Sénat, suivi par l'Assemblée nationale et le gouvernement, depuis 2 ans déjà, mette en place un fichier biométrique pour ces jeunes qui arrivent, que ça évite les déplacements de département en département jusqu'à ce qu'ils soient reconnus mineurs, mais c'est un sujet national.

Je voudrais souligner que nous sommes un des rares départements à ne pas avoir accueilli de mineurs non accompagnés en chambres d'hôtel.

Nous avons su anticiper, nous nous en sommes donné les moyens, le budget consacré à l'accueil des mineurs non accompagnés a augmenté.

Donc, une anticipation et la création rapide de places de structures.

Et je remercie les associations qui nous accompagnent dans cette politique, en particulier Dominique Rabelle, qui nous a dépannés, mais si, avec le centre sportif de Boyardville et des places dans un centre de vacances à Saint-Pierre-d'Oléron.

Devant l'augmentation importante de ces mineurs qui arrivent, il était important de trouver ces places d'accueil plutôt que de leur offrir un accueil en chambres d'hôtel.

Enfin, sur l'aspect budgétaire, un chiffre, 73,6 millions d'euros, c'est le coût de la politique de l'enfance.

Ce chiffre ne tient pas compte des ressources humaines, que ce soit en délégation territoriale ou des assistants familiaux que nous recrutons.

Je laisserai la parole à Marie-Christine.

Une politique importante aux enjeux forts pour le département qu'on a toujours des difficultés à mesurer.

Cette politique a des bénéfices à long terme.

Que deviendront ces enfants que nous accompagnons aujourd'hui ?

C'est un pari sur l'avenir, j'espère que nous remplissons au mieux cette mission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Je vais donner la parole à Mme Bureau, pour respecter l'alternance.

Je la donne, pour l'instant, à M. Barusseau.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental, Chaniers.

-Oui, M. le président, mes chers collègues.

Je vais revenir sur la convention de ruralité, que vous avez expliquée. J'espère que cette décision sera vite transmise à la CDA de Saintes, puisque la demande date de décembre 2016.

Depuis ce temps-là, nous attendons le retour.

Je suis un peu surpris de votre réponse.

Le ministre qui est venu il y a quelques mois sur le territoire nous a bien confirmé que le cadre départemental était privilégié.

J'ai sous les yeux la carte du ministère, où on a les conventions ruralité qui sont signées dans 40 départements.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-À l'échelle infradépartementale.

J'avais fait la lecture comme toi.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental, Chaniers.

-C'est vrai que le directeur académique nous a dit qu'on pourrait signer directement, la CDA de Saintes, avec l'inspection académique.

Mais il est préférable de l'inscrire dans un cadre départemental, car ce travail sera inévitable pour nombre de petites communes, Corinne Imbert l'a rappelé, 1 000 naissances en moins sur la période qu'elle a citée. C'est autant d'enfants en moins dans nos écoles.

Et ce travail de réorganisation deviendra indispensable dans beaucoup de communes.

Si chaque petite commune doit signer une convention avec l'inspection d'académie, ça va poser des problèmes.

Donc, il était préférable d'inscrire ce travail dans le cadre départemental.

J'ai noté votre décision et nous l'inscrirons simplement dans le cadre intracommunautaire.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Avec votre autorisation, j'ai demandé à Caroline Aloé, présidente de la commission éducation, qu'il y ait une réunion de réflexion uniquement sur ce sujet.

Les collègues qui ne font pas partie de la commission peuvent s'y associer pour que, sous l'autorité de Caroline et Brigitte Rokvam, il y ait une réflexion sur le sujet.

Je n'entends pas mettre un poids de 10 kilos qui fermerait le dossier.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental, Chaniers.

-Toujours dans le domaine de l'éducation, il y a 3 ans, je vous avais demandé, avec les services, de faire un travail sur la carte scolaire, le secteur de recrutement du collège de Burie.

Ce travail avait été mené par nos services, un scénario avait été envisagé.

Quelques parents avaient émis des craintes, avec virulence pour certains. Face à ces craintes, vous aviez abandonné le projet.

Il y a un an, j'avais émis le regret de cette décision et vous avais fait part de mes craintes sur l'avenir.

Un an après, ces craintes se traduisent dans la réalité.

Le collège de Burie perdra une classe de sixième à la prochaine rentrée, un collège fragile.

Cette fermeture de classe va en entraîner d'autres, c'est inévitable.

Cet établissement se retrouve en danger.

Il serait temps d'agir sérieusement et au-delà du cadre buriaud, je crois que ce travail est indispensable au niveau départemental.

On le voit, certains collèges explosent, on construit, on agrandit, et d'autres perdent des élèves.

Le cas buriaud est un exemple assez symptomatique.

On a un collège saintais où il faut pousser les murs, les conditions sont mauvaises et les classes surchargées.

Et on a un collège, Burie, proche du même secteur de recrutement, où des salles se vident, où des classes se ferment.

Je crois que ce travail doit être mené.

Ce n'est pas facile.

On le mène, dans le cas de notre agglomération, sur le secteur du primaire.

Ça soulève des craintes, des interrogations, c'est compliqué.

Il faut du courage pour le mener.

Je vous invite à revoir cette question, à remettre ce travail entre les mains de la commission ad hoc pour qu'il soit mené et dans des délais raisonnables parce que l'urgence d'il y a 3 ans, vous vous en doutez, n'est plus qu'une urgence, c'est la réalité.

Si on veut encore sauver ce qui peut l'être, j'espère qu'on aura rapidement un travail sur ce territoire, qui en a besoin.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je crois que Brigitte Rokvam et Caroline Aloé ont pris note de votre demande.

Je suis tout à fait d'accord pour qu'on essaie de réorganiser.

On l'a fait dans le secteur de Royan il y a quelques années.

Un collège se vidait et un autre était trop rempli.

On a revu les secteurs géographiques, on l'a fait ailleurs, en Aunis également.

Donc, à votre disposition.

On est très attachés au collège de Burie.

Je ne veux pas, comme la Charente, envisager de fermer des collèges, en particulier en Charente limousine, le secteur de Champagne-Mouton, Confolens, Ruffec, etc.

Ce n'est pas ce que l'on souhaite en termes d'aménagement du territoire, donc vous avez raison d'attirer notre attention là-dessus.

Si vous le voulez bien, puisqu'une série va commencer par Mme Bureau, même si elle évoque d'autres sujets, sur les intempéries, je vais donner la parole à ceux qui ne sont pas sur ce sujet-là, en tout cas je le pense, Mme Fleuret-Pagnoux et le président Doublet.

Oui, Mme Rokvam, un droit de réponse à Fabrice Barusseau.

Je vous en prie.

Brigitte Rokvam, vice-présidente du conseil départemental.

-Trois mots pour dire que nous étudions et que nous faisons très attention à la sectorisation.

Nous étudions régulièrement les projections avec Géocéane.

Malheureusement, comme vient de le dire Corinne, il y a une diminution des naissances, et ça, on ne le gère pas.

Il y a, de toute façon, une baisse des effectifs, que nous ne maîtrisons pas.

Donc, nous faisons très attention à tous ces secteurs.

Je crois qu'on est parfaitement conscients du sujet.

Et, pour avoir discuté avec l'Éducation nationale, ils nous ont quand même fait remonter que la décision concernant le collège de Burie n'était pas encore prise, qu'elle serait confirmée ou non à la fin du mois de juin.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bon.

Oui ?

M.

Godineau ?

Veuillez être assez rapides parce que les doigts se lèvent et je sens un déjeuner tardif pour ceux qui ont faim.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, Saint-Jean-d'Angély, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Allô ?

Oui.

-Oui, oui.

Il ne faut pas dire "allô" avec les intempéries qu'on a vécues.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, Saint-Jean-d'Angély.

-La réflexion qui est menée ne doit pas se faire qu'au niveau des collègues, mais aussi au niveau des communes.

On sait qu'il y a énormément de classes dans les petites communes qui sont menacées.

C'est quand même assez difficile pour un maire que d'avoir à décider et accepter qu'il y ait une fermeture de classe dans sa commune.

C'est quand même la vie d'une commune, l'école est un repère par rapport à ça.

Je sais que dans l'EPCI que je préside, on est en pleine réflexion mais une moitié des écoles est sous compétence TDC, et l'autre sous compétence communale.

Ce n'est pas si simple d'échanger avec ses collègues pour leur dire qu'il y aura des décisions à prendre, des regroupements, notamment lorsque, comme dans les Vals de Saintonge, on est interrogés sur l'état des écoles et des classes qu'il reste.

Faire un choix d'investissement n'est pas simple, quand on dit à un collègue qu'il n'aura rien l'année prochaine.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci de ce témoignage.

Nous avons maintenant Marylise Fleuret-Pagnoux, puis j'ai dix inscrits.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, La Rochelle.

-Très rapidement, M. le sous-préfet, M. le président, mes chers collègues, votre rapport 813 concerne le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, qui aborde différents thèmes, dont les actions de prévention.

C'est précisément sur ce point que je souhaiterais rappeler qu'à maintes reprises, j'étais intervenue en séance sur la suppression progressive des éducateurs de rue, qui à l'époque de l'APAPAR, faisaient un vrai travail auprès des jeunes.

Aujourd'hui, ces actions de rue ont été remplacées peu à peu par de l'aide à domicile des parents ayant des difficultés importantes.

Je n'ai jamais remis en cause cette action, mais j'ai toujours précisé qu'elle devait être complémentaire à l'action de rue.

Force est pour nous de constater que, dans les quartiers prioritaires de La Rochelle, nous avons de plus en plus de jeunes oisifs dans les rues, avec une aggravation de la délinquance et malheureusement, ce triste phénomène peut exister dans d'autres communes, y compris rurales.

J'en veux pour preuve un meurtre commis courant mai à Port-Neuf par quatre jeunes âgés de 16 à 18 ans, qui se sont acharnés sur un homme jusqu'à lui donner la mort.

Outre la gravité de cet événement intolérable vient se rajouter la réaction des jeunes du quartier qui estiment que cet homme méritait la mort et que, de ce fait, les quatre jeunes ne devraient pas être écroués.

J'implore donc, M. le président, le retour à des actions de rue qui deviennent de plus en plus urgentes dans le cadre de votre compétence qu'est la prévention spécialisée.

En un mot, il faut aller là où les jeunes se trouvent, c'est-à-dire la plupart du temps, malheureusement, dans la rue et à des heures où, normalement, ils devraient être chez eux.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci d'avoir rappelé ces pitoyables événements.

Note est bien prise de la demande de notre collègue et première adjointe au maire de La Rochelle.

Je vous propose, avec l'autorisation de Christophe Dourthe, 2, 3 collègues qui veulent entre autres évoquer les intempéries, Marie-Christine Bureau, Sylvie Mercier, Françoise de Roffignac.

Ensuite, ce sera Christophe Dourthe, puis les élus d'Oléron.

J'ai également inscrit Marie-Chantal Périer, le président Doublet, auquel je vais donner la parole tout de suite, car je le lui avais promis, Loïc Girard et Catherine Desprez.

Avec une nouvelle fois l'autorisation de Marie-Christine Bureau...

Ça va être un feu d'artifices, avec tout ce qu'elle a en retard.

C'est le président Doublet encore.

Mais il a promis de faire moins d'une heure.

Michel Doublet, vice-président du conseil départemental.

-M.

le secrétaire général, chers collègues, je voulais simplement intervenir sur le rapport qui va être présenté concernant les dégâts qu'il y a eu en Charente-Maritime dernièrement, la grêle et la pluie.

L'Association des maires a un tout petit reliquat de Xynthia que nous mettrons à la disposition des communes sinistrées dans la mesure de nos possibilités.

Et j'aurais souhaité discuter avec Lionel, du rapport 315 qui va être présenté sur les aides exceptionnelles en ce qui concerne les communes par le biais du fonds de revitalisation.

J'ai vu qu'on allait pouvoir aider les biens non assurables, mobilier urbain, aires de loisirs, aménagements paysagers.

On aurait pu peut-être ajouter la voirie dans la mesure du possible.

On fera le bilan avec l'enveloppe du fonds à ce moment-là en DM2, pour voir si on peut aider les communes, car je crois que c'est la priorité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Deux choses, Michel Doublet.

Un, merci à l'Association des maires si elle s'associe, comme vous le proposez, à cet effort de solidarité.

Deux, c'est vrai, je l'ai constaté à Saint-Pierre-de-Juillers, sur des chemins communaux où les équipes de M. Caron avaient aussi aidé la commune, il y a des dégâts sur la voirie, y compris sur des petits ponts sur des ruisseaux dont le cours a emporté la voirie.

Il faut qu'on rajoute au rapport la voirie, vous avez raison.

Mme Bureau, en vous présentant moult excuses pour ces reports liés à des rapports.

Je vous la donne la parole, puis Mme Mercier, Mme de Roffignac et Christophe Dourthe.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente du conseil départemental.

-Merci, M. le président.

J'accepte vos excuses, mais je suis de nature tolérante.

C'est très bien que mes collègues aient pu s'exprimer avant moi.

Je voudrais faire suite à la présentation de Corinne Imbert du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, puisque c'est un des thèmes importants de cette session.

Aujourd'hui, il est soumis à votre approbation et il définit les orientations stratégiques pour la période 2018-2022.

Certaines de ces orientations ne sont que la continuité des politiques qui ont été menées jusqu'à présent.

Cependant, de nouveaux enjeux s'ajoutent, notamment une précarité marquée, des situations de plus en plus complexes, particulièrement en termes de problématiques de santé, et surtout de santé psychique.

Le nombre de placements a augmenté, sans parler de la prise en charge des mineurs non accompagnés, qui est une problématique à part entière que nous ne pouvons malheureusement pas occulter.

Nous attendons des engagements forts de l'État sur ce sujet, M. le représentant du préfet.

J'espère que vous pourrez nous affirmer ce que le Premier ministre avait laissé entendre au président du département, parce que ça devient une problématique importante.

La difficulté aussi à mettre en œuvre les visites en présence d'un tiers sollicitées par les juges des enfants devient aussi un enjeu important de ce schéma départemental.

Nous avons aussi une augmentation du nombre d'informations préoccupantes qui est conséquente, ceci aussi du fait de l'augmentation du nombre de nos partenaires, de l'amélioration de nos relations, notamment les hôpitaux et l'Éducation nationale.

La problématique, également, du devenir des enfants à la sortie du dispositif de protection de l'enfance, car il ne s'agit pas simplement de les accompagner jusqu'à leur majorité mais au-delà.

Ces mutations ont été prises en compte et définissent en partie les axes du schéma avec pour objectif une adéquation des réponses apportées aux spécificités des publics et à l'évolution des problématiques.

Le document qui vous sera présenté est structuré en un plan d'actions de 8 axes avec 20 fiches action.

Un des axes principaux est la prévention.

Pour répondre à Marylise sur ce sujet, je dois dire que la prévention est un axe majeur de ce schéma 2018-2022, non seulement en direction des familles des enfants, grâce aux services sociaux, protection maternelle et infantile, mais au-delà, en participant au financement d'actions socio-éducatives de prévention avec les centres sociaux, avec les Maisons des adolescents, et par le biais de subventions, notamment aux manifestations ponctuelles, telles que, récemment, dans l'abondement d'une subvention au festival Festiprev.

L'axe 2 vise à améliorer l'accompagnement des assistants maternels qui exercent à domicile ou dans le cadre de Maisons d'assistants maternels puisqu'elles sont de plus en plus fréquentes.

On subventionne, vous le savez, ces MAM.

Elles garantissent la qualité de l'accueil du jeune enfant en Charente-Maritime.

Le dispositif départemental de protection de l'enfance en danger est l'objet de l'axe 3.

Créée en 2015, la CRIP, Cellule de recueil des informations préoccupantes, doit être renforcée encore pour harmoniser nos pratiques et renforcer le partenariat s'il en est besoin encore.

Adapter les modes d'accompagnement aux besoins des enfants et des familles dans une logique de parcours cohérent est l'enjeu majeur du futur.

C'est l'axe numéro 4.

L'évolution des situations et des besoins des enfants accueillis nécessite d'adapter le travail socio-éducatif des éducateurs dont la tâche est parfois très compliquée, nous le savons, et de clarifier la répartition des rôles entre les intervenants de l'accompagnement.

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des jeunes à la sortie du dispositif, je vous le disais, pour faciliter leur autonomie en mobilisant davantage les acteurs de droit commun.

L'accueil des MNA reste une de nos préoccupations particulières afin d'adapter les dispositifs et les pratiques à leurs besoins.

L'axe numéro 5 concerne la prise en charge de la santé, y compris psychique, puisque nous sommes confrontés à des enfants qui ont de plus en plus de problématiques complexes.

C'est une mission de l'aide sociale à l'enfance en raison de leur fragilité dans l'accès à la santé et aux soins.

C'est un enjeu très fort qui sera mis en application, dans l'échéancier, vous pourrez le constater à la fin de ce projet, très rapidement.

Par l'axe 6, le département continuera à mener une politique volontariste d'adaptation des modalités d'accueil en veillant à disposer d'une offre diversifiée et modulable permettant de prendre en compte chaque situation, y compris les plus complexes.

Cet axe sera mis en œuvre dès juillet 2018.

La grande majorité des enfants confiés au département devra certainement être suivie selon ce dispositif.

Vous savez que les enfants confiés au département sont majoritairement accueillis en familles d'accueil.

L'accueil familial est historiquement un atout du département.

Le renforcement de l'accompagnement de ces professionnels sera garanti par l'axe numéro 7, sur lequel nous avons à agir très fortement, parce qu'il s'agit d'un métier très exigeant et de plus en plus de remontées nous parviennent à ce sujet.

Notre engagement est d'accompagner au mieux les familles accueillantes.

L'axe 8 pose les bases du pilotage et de la mise en œuvre du schéma.

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance regroupant les élus de la 8e commission et l'ensemble des partenaires sera associé chaque année.

Des formations adaptées seront proposées aux agents.

Enfin, les jeunes de 15 à 21 ans sortant du dispositif seront consultés via un questionnaire, afin de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes.

En conclusion, je voudrais souligner que ce schéma 2018-2022 est le résultat d'une démarche concertée associant tous les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance.

Comme pour le schéma de l'autonomie, de nombreux entretiens individuels et collectifs ont été menés, et il y a eu plus de 240 participants aux 12 ateliers de concertation.

Cela démontre l'implication et l'investissement des professionnels œuvrant pour notre politique en faveur des enfants et des familles.

Je voudrais remercier les services pour leur travail extraordinaire dans l'élaboration de ce schéma.

Vous aurez à la fin du schéma, comme je l'ai dit, un échéancier.

Vous verrez que les axes prioritaires sont les axes 3, 4, 6 et 7, parce que ce sont des thèmes sur lesquels on a besoin d'une réactivité immédiate.

Dès juillet 2018, ils entreront en application.

Je vous remercie, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Mme Bureau, de toutes ces précisions.

Je passe la parole à Sylvie Mercier, puis Françoise de Roffignac, puis Christophe Dourthe, puis Michel Parent.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Sylvie Mercier, conseillère départementale, Thénac.

Sylvie Mercier.

-Merci de me donner la parole.

Je voulais revenir sur ces épisodes de grêle.

M.

le secrétaire général, M. le président, chers collègues, le 26 mai, notre département, plus particulièrement certains cantons, ont subi de violents orages de grêle.

De nombreux Charentais-Maritimes ont vécu 10 minutes traumatisantes.

De nombreuses exploitations ont été sévèrement touchées.

Je voudrais attirer l'attention sur les petites exploitations qui possèdent des surfaces très localisées et qui sont réellement touchées.

Depuis, on a vécu d'autres pluies intenses qui ont provoqué des inondations, souvent dans des communes déjà sinistrées.

C'est l'importance de cet épisode qu'il faut mettre en avant.

Avec Alexandre Grenot, nous avons pris l'initiative de réunir dans notre canton, les maires des communes sinistrées, dont certains sont présents en soutien.

Je citerais Montils, Salignac-sur-Charente, Brives-sur-Charente, mais aussi Pérignac, Rouffiac et Coulonges.

À cette réunion étaient présents une trentaine d'agriculteurs qui sont venus exprimer leur détresse et leur inquiétude.

Je souhaiterais quand même vous sensibiliser, faire partager leur détresse.

Je vais reprendre le témoignage de l'un d'eux qui nous a dit : "Pour certains d'entre nous, nous subissons la troisième catastrophe naturelle.

En 2016, nous avons eu la grêle, en 2017, du gel, et cette année, la grêle à nouveau.

On assiste à des phénomènes orageux et climatiques de plus en plus fréquents.

Certains ne vont pas s'en remettre.

Certains ont tout perdu."

Des agriculteurs désespérés se trouvent en grande souffrance psychologique, voire en dépression.

Un exploitant de 28 ans est sous antidépresseurs.

Son exploitation est en péril.

Aucune cellule psychologique d'urgence n'a été mise en place.

M.

le président, ces agriculteurs sinistrés demandent des mesures concrètes.

Ils demandent la mise en place d'une cellule psychologique d'urgence, une tolérance dans les différents contrôles PAC, des mesures d'allègement des cotisations MSA, voire une exonération, des aménagements fiscaux pour les productions non réalisées, et surtout, un soutien des collectivités.

M.

le secrétaire général, les maires sollicitent une procédure accélérée de la reconnaissance de catastrophe naturelle.

Ces intempéries ont causé d'importants dégâts que l'État doit prendre en considération.

L'état de catastrophe naturelle doit être pris.

Les maires des communes sinistrées sont mobilisés et présents, je les citerais, Mme Biron, de Brives-sur-Charente, M. Jean-Paul Geay, de Montils, M. Jean-Michel Marchais, de Salignac-sur-Charente.

Je me réjouis de ce rapport proposé aujourd'hui en session portant sur les aides exceptionnelles à la suite des intempéries.

M.

le secrétaire général, M. le président, mesdames, messieurs les élus conseillers départementaux, ces exploitants, ces Charentais-Maritimes, nous demandent de la considération.

L'effort de solidarité doit jouer.

Merci, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, chère Sylvie Mercier, de ces propos et de la manière très engagée avec laquelle vous vous exprimez sur ce dossier.

Françoise de Roffignac va compléter et vous répondre.

J'en profite pour remercier Françoise de Roffignac, qui a assisté à toutes les réunions organisées par l'État sur les aides au monde agricole, en particulier.

Comme le président Doublet l'a dit, il faut aider le monde agricole, les communes, voire les particuliers.

Tout dépendra des arrêtés d'intempéries, tout dépendra des assurances également, mais nous avons l'intention d'être très présents car nous sommes touchés par cette détresse.

Françoise de Roffignac.

Françoise de Roffignac, vice-présidente du conseil départemental.

-Merci.

Effectivement, cette détresse que tu as très bien traduite, Sylvie, et par laquelle nous avons tous été touchés de près ou de loin, elle est à un niveau extraordinaire, cette année, parce que ce sont des répétitions d'inondations, de phénomènes de grêle.

Comme tu l'as souligné, pour certains, c'est la 3e, voire la 4e année.

Deux années de grêle, une année de gel, et de la grêle cette année, sans compter l'épisode d'inondations qui suit derrière.

Vous avez proposé, président, de faire un rapport exceptionnel pour engager une aide.

On est un peu contraints au niveau des aides parce qu'on a une convention avec la région et qu'on dépend de ce que la région va accepter ou non de faire au niveau agricole.

Mais une enveloppe est prévue qui est vraiment destinée à soutenir financièrement les exploitations qui ont été touchées.

Le recensement qui a été fait au niveau de la préfecture est actuellement de 120 communes touchées et à peu près 180 exploitations touchées à différents degrés.

Certains ont 10 ou 20 % de grêle et d'autres ont jusqu'à 70 %.

Les conséquences économiques seront diverses et variées.

Certains sont assurés, d'autres non.

Certains sont sur des cultures assurables, d'autres non.

Donc, c'est le temps qui va être nécessaire pour faire le point précis sur l'état des lieux qui nous renseignera et nous permettra d'adapter le montant qui sera prévu pour aider ces différentes personnes.

Un phénomène très important sur lequel il faudra être très attentif, en tant que conseillers départementaux, maires ou voisins, c'est le phénomène psychologique.

La cellule de crise par la MSA a été activée très vite, et je sais que nos collègues du social, Marie-Christine en parlera peut-être, ont été favorablement accueillis par la MSA qui se tient à disposition.

Mais il faudra être très vigilant car c'est une accumulation de phénomènes qui dépasse l'entendement et qui fait qu'on a des réactions très compliquées.

Pour ceux qui sont dans une urgence absolue, on a aussi la cellule de crise qui existe en permanence et qu'on active avec la DDTM régulièrement.

S'il y a des choses particulières, n'hésitez pas à les faire remonter par l'intermédiaire d'un élu, d'un voisin.

On sera très attentifs à ça.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Marie-Christine a été interpellée, elle souhaite dire un mot.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente du conseil départemental.

-Je voulais simplement compléter ce qu'avait dit Françoise.

Avec Dominique Rabelle, nous avons rencontré Patrick Pouillot et les différents responsables de la MSA et des structures connexes.

On lui a demandé d'activer une cellule psychologique de la MSA, mais par un biais un peu différent de ce qui existe déjà.

Chez eux, il existe une cellule "prévention du suicide" et une cellule "accident", "remplacement des titulaires et des exploitants".

Mais là, ils interviendraient par un contact avec les maires des communes qui sont à même de connaître la situation psychologique de leurs administrés, peut-être en les approchant, en faisant des réunions entre adhérents et personnels de la MSA dans les mairies des secteurs concernés.

Ils ont l'intention de le faire rapidement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-J'ai noté que les maires présents, Jean-Paul, Jean-Michel, en ont pris bonne note.

Merci beaucoup.

Christophe Dourthe, puis Michel Parent.

Ah, pardon.

Bernard Louis-Joseph.

Ce serait bien de s'inscrire, mais c'est pas grave.

Vous avez la parole.

Bernard Louis-Joseph, conseiller départemental, Pons.

-Un mot pour compléter.

On a vécu une situation catastrophique et, dans votre rapport, il y a quelque chose d'important, c'est d'augmenter la couverture du territoire en postes d'urgence.

C'est très important parce que ceux qui ont vu les grêlons ont pu se poser des questions sur la dimension qu'ils avaient là-haut quand ils sont partis.

Plus on aura de postes pour les dissoudre, mieux ça vaudra.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je suis d'accord.

Je n'ai pas apprécié l'attaque du maire d'Archiac sous son étiquette de président de cette association, parce que si on a été amenés à baisser légèrement nos subventions, c'est parce qu'ils ont une trésorerie gigantesque.

Utiliser leur trésorerie pour faire des postes anti-grêle, ce serait utile.

Je proposerai toutes les augmentations de subvention nécessaires parce que ces dispositifs, on l'a vu en Charente, en Gironde, où il y a eu d'énormes dégâts, sont très utiles.

Avant de mettre en cause les subventions, quand on a 100 000 ou 120 000 en trésorerie non utilisée, on finance des postes anti-grêle.

Il fallait que ce soit dit.

Merci, Bernard.

Christophe Dourthe.

Christophe Dourthe, conseiller départemental, Saintes.

-M.

le président, M. le secrétaire général, Mmes et MM.

les chefs de service de l'État du département, un mot pour parler du rapport 128 sur le projet Oléron 21.

Ce projet pose question, pas sur l'objectif qu'il souhaite atteindre, parce que nous sommes d'accord, mais plutôt sur la méthode.

Vous vous souvenez des propos peu élégants du président de la communauté de communes d'Oléron qui avaient entraîné de votre part quelques remarques.

On avait peu apprécié ce genre de propos.

Et on se demande si le rapport qui est présenté cette fois-ci n'a pas pour objectif de calmer un peu le courroux de certains élus de l'île d'Oléron, car il n'est pas chiffré et ne présente pas de projet.

Il doit être précisé dans les semaines qui viennent et présenté au budget primitif, mais on aurait pu attendre pour prendre cette délibération. C'est notre sentiment, d'autant qu'on ignore qui sera partenaire de cet engagement : les communes, la communauté de l'île d'Oléron ?

Nous ne le savons pas.

En plus, dans la session, il y a des engagements forts pour Oléron, 22 millions pour le pont, les 7 millions d'Oléron 21, 1,5 million pour une commune de l'île, ça fait quand même une somme remarquable.

Et il manque, à notre avis, quelques engagements précis et projets détaillés.

A priori, nous ne pourrions donner notre accord à ce projet en l'état. Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

M.

Parent va vous répondre mieux que moi dans quelques secondes.

J'avais peu apprécié, en effet...

J'apprécie en général peu les propos excessifs, comme chacun de nous, et je l'avais dit.

J'ai laissé le temps faire son œuvre.

Nous avons tenu une réunion avec mes collègues oléronais et Lionel Quillet d'Oléron à la communauté de communes.

Je leur avais dit qu'il n'y avait pas de raison qu'on ne fasse pas un effort pour Oléron dans des domaines où, malheureusement, la volonté politique n'a pas permis d'instaurer l'écotaxe.

Un travail a été fait en commun avec la communauté de communes et va se poursuivre.

C'est en effet un rapport d'intention, comme le rapport que nous avons évoqué sur les intempéries.

On ne peut pas chiffrer tant qu'on ne connaît pas les réponses des assurances et l'état complet des lieux, et que les intempéries ne sont pas terminées.

C'est une volonté politique, d'aider ce territoire à progresser en matière environnementale, mais il y a encore du travail, Michel Parent et Dominique Rabelle vous le diront, dans les mois à venir.

C'est pour ça que le rapport réel sera présenté à la session d'octobre.

Ça a permis une habile transition pour donner la parole aux collègues oléronais, suivis de Marie-Chantal Périer, de Loïc Girard et de Catherine Desprez.

Michel Parent.

Michel Parent, vice-président du conseil départemental.

-Je dirais à mon collègue qu'il ne faut pas confondre l'impulsivité d'un président de la communauté de communes avec la sérénité, mais empreinte de fortes convictions, des deux conseillers départementaux ici présents. Je voulais intervenir pour saluer ce dossier, qui n'est qu'un dossier d'intention, Oléron 21, présenté par le président.

C'est un dossier qui ravit les deux conseillers départementaux, Dominique Rabelle et moi-même, et les élus de l'île d'Oléron, même s'il est le prolongement d'un débat sur l'écotaxe qui n'a pas pu aboutir.

Ma conviction personnelle est qu'un jour, dans cette assemblée, il sera accueilli favorablement, mais c'est une autre histoire.

Il n'empêche que ce rapport évoque l'importance de l'île d'Oléron pour la Charente-Maritime.

Je rappellerais, et le rapport l'évoque, que c'est la deuxième île de France, après la Corse, en termes de superficie.

Il y a des activités primaires très vivantes, une viticulture qui s'est magnifiquement professionnalisée, qui fait du pinot et un vin de pays, dont Daniel Laurent me disait qu'il est d'une qualité exceptionnelle.

Les viticulteurs ont été les lauréats du dernier Salon de l'Agriculture.

On a aussi le port de pêche de la Côtinière.
Aujourd'hui, c'est le 6e port français.
Demain, avec la réalisation du 3e port, dossier qu'a pris à bras-le-corps Dominique Rabelle, ce sera le 1er port de Nouvelle-Aquitaine Quant à l'ostréiculture, elle représente 40 % de l'ostréiculture du bassin de Marennes-Oléron, le 1er bassin ostréicole d'Europe.
J'ajouterais l'activité touristique.
Je le dis sous le contrôle de Stéphane, un quart des nuitées du département en termes d'hébergement de camping sont oléronaises.
C'est vous montrer l'atout essentiel que représente l'île d'Oléron pour le département.
Quel est notre objectif à travers Oléron 21 ?
C'est de répondre à trois problématiques et mener trois combats.
D'abord, les espaces naturels, qui sont notre richesse principale, mais ils sont pour partie importante en friche parce que, sur certaines zones, notamment dans le sud, il n'y a plus d'ostréiculture, de viticulture, d'agriculture.
On a donc un gros travail de reconquête et de réinstallation d'acteurs économiques.
Ensuite, il y a ce que nos techniciens appellent la mobilité active.
On est surfréquentés, notamment en période estivale.
La bagnole est reine, et c'est devenu insupportable.
On doit trouver des solutions.
On a développé un réseau cyclable, on doit aller plus loin.
On trouve des solutions en termes de transports alternatifs.
L'autre jour, on nous a présenté un bus électrique.
J'ai lu dans "Sud-Ouest" un article sur les problématiques de l'île de Ré, les expérimentations qui vont être mises en place.
Ça nous intéresse au premier chef car ce qui se fera sur l'île de Ré sera sans doute transposable à Oléron.
On a aussi la gestion du littoral.
On a quand même 100 kilomètres de côtes, c'est le quart du linéaire de la Charente-Maritime.
Ces enjeux sont importants.
En réponse à Christophe, notre objectif est de démontrer en 3 ans, c'est très court, la légitimité de cet engagement financier pour vous démontrer que ce qui est bon pour l'île d'Oléron est bon pour la Charente-Maritime.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Et pour la France.
Pour aller jusqu'au bout de la démonstration.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Michel Parent, vice-président du conseil départemental.
Je m'arrêterais là.
-C'est le président qui l'évoque.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Je m'arrêterais là sur l'Europe, l'ONU.
Tout à l'heure, Mickaël a déjà évoqué le Timor oriental.
Je m'arrêterais là dans les comparaisons stratégiques.
Michel Parent, vice-président du conseil départemental.
-Le Château-d'Oléron est un territoire insulaire, je le dis à Christophe.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Bien.
À la suite de ce propos enflammé, précis, Dominique Rabelle ?
Dominique Rabelle, vice-présidente du conseil départemental.
-Deux secondes pour dire que j'adhère aux propos de Michel Parent.
Pour paraphraser, quand on accueille autant de touristes sur une région, on va être 300 000 au mois d'août, quand on accueille des gens chez soi, il faut faire le ménage, mettre une jolie nappe.

C'est grâce à Oléron 21 qu'on arrivera à accueillir tous les touristes de Charente-Maritime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Nous sommes nappés de plaisir.

Merci, chère Dominique.

Je donne la parole à Marie-Chantal Périer.

Marie-Chantal Périer, conseillère départementale, Tonnay-Charente.

-Merci, président.

C'est un tout autre sujet qui nous met vraiment très en émoi dans le canton de Tonnay-Charente pour la bonne raison qu'une fois de plus, nous allons perdre, au 1er janvier 2019, un service public qui est la trésorerie de Tonnay-Charente.

Il y a une dizaine d'années, nous avons perdu la gendarmerie.

Maintenant, c'est la trésorerie.

Je pense qu'il s'en suivra autre chose plus tard.

Donc, c'est relativement très désolant pour la bonne raison que Tonnay-Charente est une ville de plus de 8 100 habitants, que viennent s'y raccrocher sept petites communes en ruralité, que la population est vieillissante, qu'ils n'ont pas toujours le temps de se déplacer à Rochefort, où il faut prendre des moyens de locomotion, etc.

C'est vraiment très triste d'en arriver là.

Je pense que c'est un point de non-retour.

Donc, j'attire fortement votre attention sur la motion qui a été mise sur vos tables pour essayer de défendre bec et ongles jusqu'au bout et de conserver la trésorerie de Tonnay-Charente.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Marie-Chantal Périer.

C'est un sujet, j'espère, qui fera l'objet d'une unanimité de nos collègues, s'ils le souhaitent.

Loïc Girard.

Loïc Girard, conseiller départemental, Saintonge estuaire.

-M.

le président, M. le secrétaire général, il y a un projet qui a réussi l'exploit de fédérer les chasseurs et les spécialistes des oiseaux migrateurs, c'est celui d'éoliennes dans l'estuaire de la Gironde, qui se situe sur l'un des deux axes majeurs de migration en France pour l'avifaune.

Je vais être relativement bref, mais ce projet de parc éolien apparaît en contradiction avec les actions menées par l'État comme par les collectivités locales sur les espaces arrière-littoraux, où est prévue cette implantation.

Ces espaces, notamment la Charente-Maritime et le Conservatoire du littoral, mènent des actions depuis de nombreuses années, notamment, ces derniers temps, des actions de maîtrise foncière pour y développer des actions de restauration écologique.

Ce projet est aussi en contradiction totale avec l'article L411-1 du Code de l'environnement.

Il me semble essentiel que, lorsque ce projet sera examiné par les services de l'État, il y ait une évaluation qui soit réellement sérieuse de l'impact du projet sur la migration.

Il me semble important de pouvoir s'attirer les compétences du CNRS en la matière et de BioSphère Environnement, qui connaît bien l'estuaire de la Gironde.

Elle est soutenue par le département et d'autres cofinanceurs publics, elle a une expertise intéressante et son travail scientifique est reconnu sur le plan international.

Je crois que la charrue a été mise un peu avant les bœufs et qu'il faut entendre les élus locaux qui se sont exprimés par le biais de leurs conseils municipaux.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Je partage complètement votre sentiment.

En règle générale, je trouve, c'est un avis personnel, qu'il y a beaucoup trop d'éoliennes en Charente-Maritime.

Quand on arrive à Saint-Jean-d'Angély, avant, on voyait l'abbaye royale, et maintenant, on sait qu'on arrive parce qu'on voit les éoliennes.

Dans beaucoup de parties du département, il y a eu une pression faite en faveur de l'éolien qui me paraît coupable pour nos paysages.

On rappelait tout à l'heure notre volonté touristique.

J'ai vu tellement de paysages en Europe bousillés par les éoliennes, dans le nord de l'Allemagne, la lande de Lunebourg, la région d'Osnabrück, etc.

Peu importe.

C'est un avis personnel dont je me permets de vous faire part, mais qui ne regarde que moi.

La seconde touche à l'estuaire de la Gironde.

On l'a toujours défendu bec et ongles, à propos des oiseaux de l'estuaire.

Je me rappelle un ancien maire de Royan, ça rappellera quelque chose à Marie-Pierre Quentin, à Fabienne et Jean-Pierre Tallieu, qui disait qu'avant la fin de son mandat, il ferait du jogging sur le pont.

Le pont ne s'est jamais fait.

Michel Crépeau disait d'ailleurs : "Le pont sur la Gironde, si c'est pour relier la foire de Gémozac à celle de Soulac, ça ne sert pas à grand-chose."

On n'a pas eu le pont sur la Gironde.

Ce plus grand estuaire d'Europe est protégé.

Le SMIDDEST a été créé par Claude Belot et Philippe Madrelle.

Aujourd'hui, Françoise le préside.

Demain, ce sera Mme Got, qui l'a déjà présidé et connaît bien le sujet, dans l'alternance entre la Charente-Maritime et la Gironde.

On protège cet estuaire, Conservatoire du littoral, espaces sensibles.

On veille partout à la préservation de Talmont, des marais.

Donc, mettre un rideau d'éoliennes sur les coteaux de Gironde, qui sont un spectacle merveilleux, ce serait une folie furieuse.

Le directeur régional d'EDF m'a demandé un rendez-vous.

J'ai refusé car il n'est pas question d'en parler, tellement c'est absurde.

Donc, il faut absolument que tous les conseils municipaux de l'estuaire, depuis Saint-Georges-de-Didonne jusqu'à Vitrezay, et ensuite dans la communauté de communes présidée par un ancien député socialiste mais très écologiste, tout le monde se mobilise pour empêcher ça.

Ça ne sert à rien de dire qu'on protège Mortagne, qu'on essaie de rénover tous les lieux, le petit port de Port-Maubert, etc., et d'avoir un rideau d'éoliennes, ce serait une absurdité.

Il faut qu'on se mobilise.

En plus, on est dans un couloir de migration, comme vous l'avez rappelé, c'est un argument important.

J'espère qu'on trouvera la LPO à nos côtés et bien d'autres encore.

En tout cas, merci d'avoir attiré l'attention sur cette affaire qui, pour les paysages et la Charente-Maritime, serait un désastre sans précédent.

Catherine Desprez.

Catherine Desprez, vice-présidente du conseil départemental.

-M.

le président, M. le secrétaire général, juste un mot pour vous dire que le département reprend la supervision du dossier d'installation des bornes de recharge électrique avec le SDEER, parce que le dossier traîne depuis un certain temps.

Les communes vont recevoir un courrier du SDEER leur demandant si elles veulent signer la convention avec le syndicat.

Je vous engage à répondre rapidement pour qu'on ait un maximum de réponses et qu'on puisse envoyer le dossier de demande de subventions à la région.

Pour que le dossier avance.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Le SDEER nous a fait perdre du temps, je suis extrêmement mécontent de son absence de travail.

On devait avoir 54 prises installées en fin d'année en Charente-Maritime. J'espère qu'on en aura, qu'on va rattraper le retard.

Mais ça a été mené de manière peu sérieuse, c'est pour ça qu'on a repris les choses en main parce qu'on ne peut pas vouloir des mobilités douces à Oléron, à Ré, appuyer le travail de la CDA de La Rochelle et des autres villes en matière de véhicules électriques, et ne pas avoir un réseau convenable sur tout le département en termes de bornes électriques.

Le SDEER ne s'est pas conduit sérieusement, et je le dis, du haut de cette tribune, avec une colère mesurée, comme dirait Mickaël Vallet.

Est-ce qu'il y a, avant de continuer, une intervention de M. Godineau ?

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, Saint-Jean-d'Angély.

-Président, j'aimerais vous interpeler sur les communes nouvelles.

Vous savez que les petites communes rurales de moins de 5 000 habitants peuvent prétendre, notamment, à des subventions de revitalisation.

Les sommes qui leur sont attribuées se font par strates.

Lorsque vous faites une commune nouvelle, vous faites une seule commune nouvelle, mais vous gardez quand même vos communes déléguées.

Donc, lorsqu'on monte dans la hiérarchie, lorsque ça revient devant les services, on regarde le nombre de la commune nouvelle, ce qui fait que les communes qui, autrefois, étaient éligibles, par exemple, à 40 % voient le taux diminuer puisqu'elles ont un peu plus de population.

Il y a d'autres choses, la gouvernance et tout, je passerai.

Mais il serait intéressant, si on ne veut pas...

Pas empêcher, mais faire que la réflexion ne se fasse pas, ne serait-ce qu'à la raison de voir baisser les subventions, de constituer un petit groupe pour réfléchir là-dessus, sur ces communes nouvelles ?

Comptant y gagner, parfois on y perd.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Cette question mérite d'être posée, je demande au président Doublet, qui préside nos commissions de revitalisation, de nous faire des propositions en liaison avec vous sur ce dossier.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, Saint-Jean-d'Angély.

-L'exemple qui peut être pris, c'est Paris.

Il y a des conseils dans les arrondissements et le conseil de Paris au-dessus.

À partir de là, la commune nouvelle, c'est la même chose, sauf que les communes déléguées le restent et ne grossiront pas.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Sauf que les maires d'arrondissement de Paris se plaignent amèrement, et à juste titre, de ne servir à rien, de n'avoir aucun pouvoir et de ne pas être entendus par Mme Hidalgo, que j'ai vue la semaine dernière pour travailler de manière positive sur un autre dossier.

La ville de Paris est aussi un département, donc membre de l'ADF.

Non, mais les communes nouvelles, c'est bien quand c'est un mariage d'amour, à mon avis, pas comme toutes ces communes qui se sont mises en

EPCI il y a quelques années, parce qu'il y avait un attrait de subventions, avant de voir les projets communs.

Après, ces projets sont heureusement venus, mais ça doit être quelque chose de raisonnable et pas lié à l'intérêt financier.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, Saint-Jean-d'Angély.

-Ça n'empêche que, dans la réflexion, Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, Saint-Jean-d'Angély, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

ça peut être un point...

-Il faut qu'on y travaille.

C'est une très bonne suggestion.

Oui, président Vallet.

Ensuite, M. le secrétaire général pour conclure.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-Pour rebondir là-dessus, comment dire, le curseur est simple à mettre.

L'État, dans cette perspective, continue de considérer la commune déléguée comme étant celle qui doit recevoir la dotation de solidarité rurale.

Si des communes se mettent ensemble et n'y ont plus droit, elles continuent à la percevoir même si la nouvelle collectivité fait x habitants.

Juste pour apporter une pierre à la réflexion : c'est bien de connaître les règles du jeu avant, et je salue votre souci de programmation en termes de réalisation, de vision politique, avant tout mariage de communes.

Ça devrait être pareil pour tout type de projets ou d'aides.

Je voulais revenir sur une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse.

Lionel Quillet a dit à la marge 1 million par-ci, 1 million par-là, il est normal qu'on puisse discuter des besoins et des affectations.

Je repose ma question.

On a un tarif unique pour les services d'aide à domicile selon s'ils sont ou non "CPOM-isés".

Au regard des marges de manœuvre que nous avons dégagées grâce à une gestion rigoureuse et au cordeau au jour le jour, ne pourrait-on pas augmenter la tarification des services d'aide à domicile non CPOM-isés ?

Je fais une règle de trois un peu bête.

Il y a quasiment 3 millions d'euros d'heures d'aide à domicile dans le département.

Combien ?

2 millions d'heures ?

Oui, c'est ce que je voulais dire.

Ce ratio tombe pile, quand on extrapole sur les 620 ou 630 000 habitants, 2 millions d'heures, 1 million d'euros supplémentaire, 50 centimes de l'heure, pour beaucoup de services, ça va se traduire par un soulagement concret du travail de l'agent qui aura une pression moindre, notamment en temps d'intervention et en cadre de travail, sachant qu'on a du mal à recruter.

La raison est toute bête : c'est un métier extrêmement difficile et qui est très mal payé, seulement il est essentiel.

Est-ce que, dans le cadre de cette semaine de réflexion budgétaire, on pourrait, dans nos amendements à la marge sur un budget conséquent, considérer qu'on rehausse la tarification horaire ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-D'abord, je pense que beaucoup de communes ont trop embauché sur ces affaires, c'est un avis personnel, là encore, ce qui explique ces difficultés.

Mais le débat est posé devant nos deux vice-présidentes en charge des affaires sociales et notre sénatrice, à elles d'y réfléchir et de vous apporter une réponse.

M.

le secrétaire général de la préfecture, en vous remerciant de votre présence, vous avez la parole pour conclure.

Vous avez été interpellé sur pas mal de dossiers, en particulier celui des intempéries dont a souffert et souffre notre département.

Pierre-Emmanuel Portheret, secrétaire général de la préfecture.

-Merci, M. le président, Mmes et MM.

les conseillers départementaux, veuillez excuser l'absence de M. le préfet, retenu par la visite officielle de Mme Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi que des sous-préfets d'arrondissement, retenus par la préparation de la visite officielle du Président de la République jeudi à Rochefort, et avec une petite pensée pour notre collègue sous-préfète de Saint-Jean-d'Angély qui a chuté alors qu'elle devait venir.

Rien de grave, mais elle n'est pas avec nous.

Je vais donc essayer humblement de remplacer tout le corps préfectoral.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Quelle responsabilité !

Pierre-Emmanuel Portheret, secrétaire général de la préfecture.

-Je vais commencer par évoquer les deux sujets importants que les uns et les autres ont mentionnés ce matin.

Le premier, c'est celui des intempéries évoquées par le président Bussereau, M. Doublet, Mme Mercier, Mme de Roffignac.

Pour parler de considération et de prise en compte de la détresse des agriculteurs et viticulteurs frappés, le préfet s'est rendu sur place dès le lundi qui a suivi le samedi des inondations et intempéries, suivi par le préfet de région le mardi.

Ils sont allés au contact des exploitants les plus touchés et ont organisé, en liaison avec les élus, un certain nombre de réunions qui ont acté des mesures d'urgence, de moyen terme et de long terme.

Sur les mesures d'urgence, elles ont été évoquées ce matin, il s'agit de dégrèvements de la taxe sur le foncier non bâti, de recours à l'activité partielle, d'achats de vendanges fraîches, de reports et de reprises de charges de cotisations sociales MSA.

Sur l'aspect détresse qui a été évoqué en particulier par Mme Mercier, la cellule d'accompagnement de la DDTM, à laquelle participe le Conseil départemental, est activée.

Elle traite des situations les plus compliquées.

De même, la cellule psychologique mise en place par la MSA est évidemment à disposition.

À moyen terme, l'État va accompagner les communes dans la rédaction et la préparation des dossiers catastrophes naturelles qui, comme vous le savez, sont décidés par une commission ministérielle du ministère de l'Intérieur.

L'accompagnement des exploitations au titre des calamités agricoles sera bien entendu effectué par la DDTM.

À plus long terme, ça a été évoqué en particulier par M. Louis-Joseph, c'est le sujet du développement du réseau paragrêle, notamment la question de l'augmentation du nombre de cheminées.

Le préfet de région s'est engagé sur place à octroyer une part de dotations de soutien à l'investissement local, de DSIL, sur le développement de ces cheminées paragrêle, donc à mobiliser.

Je tiens, comme vous l'avez fait, à saluer l'action du SDIS dans ce traitement des intempéries.

Les sapeurs-pompiers ont été sur le terrain dès les premières minutes des intempéries, et je tiens à nouveau à saluer leur action.

Le second point d'actualité concerne les finances locales, avec à la fois un volet contractualisation et un volet fiscalité, dotations.

Alors, je ne m'avancerai pas plus sur la contractualisation puisqu'un rapport assez complet est soumis à la délibération de votre assemblée et que son issue relève de négociations nationales qui sont toujours en cours.

Je me permets simplement de rappeler le contexte dans lequel cette proposition de contractualisation a été faite.

Il s'agit de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, dont l'objectif global est à la fois de réduire le solde du déficit structurel de l'État de -2,2 % du PIB en 2017 à -0,8 en 2022, la baisse de 5,3 points de PIB de la dette publique, la baisse de 3,6 points de la dépense publique et, en corollaire, celle des prélèvements obligatoires d'1 point de PIB.

Dans ce cadre, l'État sollicitait 322 collectivités locales pour contractualiser avec lui.

Les discussions sont toujours en cours, en particulier sur le sujet des mineurs non accompagnés.

Mme Imbert et Mme Bureau en ont parlé.

Un accord a été trouvé avec l'ADF, en particulier sur les MNA, l'État souhaitant mettre le paquet sur la phase d'accueil et d'évaluation des jeunes, avec l'octroi d'une petite somme de 500 euros par jeune, plus 90 euros par jour jusqu'au quatorzième jour, et 20 euros par jour du quinzième au vingt-troisième jour.

Si mes calculs sont bons, ça nous fait 1 920 euros contre 1 250 aujourd'hui.

Pour répondre à Mme Bureau qui m'a demandé de confirmer les propos du Premier ministre, dans un acte d'audace absolue, je les confirme.

Et donc, je ne peux que vous dire que les propos du Premier ministre seront mis en œuvre par ses services.

À côté de ces deux sujets d'actualité, quelques points qui ont également été évoqués sur les finances locales par M. Vallet, M. Ferchaud et M. Quillet.

Il y a un débat sur la fiscalité locale, avec le sujet de la péréquation des DMTO et l'autonomie fiscale des collectivités locales.

Là encore, il échappe au modeste représentant de l'État que je suis, puisqu'il s'agit de discussions nationales.

Malgré tout, sur les dotations 2018, en présentation du BAS et du compte administratif, a été évoquée une baisse de DGF.

C'était vrai jusqu'à cette année, mais je dois vous rappeler que, pour 2018, la dotation globale de fonctionnement allouée à la Charente-Maritime est en évolution, certes de 0,28 %, mais c'est quand même 260 000 euros.

De la même manière, la DGF attribuée aux communes du département est en augmentation pour 2018 de 1,51 % en moyenne.

Il y a de fortes disparités selon les communes, mais dans l'ensemble, la masse de DGF allouée à la Charente-Maritime est en évolution positive.

Sur l'investissement, la DSIL est pérennisée et codifiée et la DETR augmente, elle, de 11 %, pour s'élever à 9,6 millions, ce qui est quand même un effort assez substantiel dans le contexte contraint des finances publiques que nous connaissons.

De la même manière, avec le concours du président Doublet, nous sommes en train de refondre la procédure d'affectation des subventions de DETR pour que, comme la loi nous y oblige et comme c'est le souhait des élus, ceux-ci puissent être informés de la bonne ou moins bonne nouvelle avant le vote du budget primitif au 15 avril de l'année n+1.

Cet effort de DETR, qui est destiné en particulier aux territoires ruraux, s'accompagne aussi du projet "Action cœur de ville" que je souhaite mentionner.

Il bénéficiera, pour la Charente-Maritime, aux communes de Rochefort et de Saintes dès 2018, avec une DSIL à hauteur de 200 000 euros environ pour chacune de ces communes.

Je réponds donc à M. Ferchaud, la Saintonge n'est pas oubliée des priorités gouvernementales, puisque Saintes va bénéficier de l'Action cœur de ville.

La sous-préfète ou le sous-préfet sera nommé bientôt.

La parution du décret au Journal officiel est imminente pour une prise de poste que l'on imagine 3 semaines au plus tard après la publication dudit décret.

Quant à la réimplantation de la préfecture à Saintes...

Christophe Dourthe, conseiller départemental, Saintes.

-Un acte d'audace ?

Pierre-Emmanuel Portheret, secrétaire général de la préfecture.

-Voilà, un acte d'audace qui m'échappe un peu, là encore.

Toujours sur ces sujets de monde rural et de revitalisation, je réponds à M. Barusseau, Mme Rokvam et M. Godineau.

Vos préoccupations en matière d'implantation et d'organisation des services de l'Éducation nationale seront évidemment relayées au directeur départemental des services de l'Éducation nationale.

Un point, puisque le président Bussereau et Mme Pérrier l'ont évoqué, la fermeture de la trésorerie de Tonnay-Charente.

C'est un projet applicable au premier janvier prochain qui fait l'objet d'une concertation avec les élus concernés.

Je parle sous le contrôle du directeur départemental des Finances publiques.

L'idée est de disposer d'une trésorerie spécialisée unique pour le périmètre de la CARO.

La trésorerie de Tonnay-Charente est responsable de sept communes seulement, ce qui, reconnaissons-le, est assez peu.

La proximité de Rochefort permettra malgré tout aux usagers d'avoir un interlocuteur assez proche, comme c'est déjà le cas en matière de paiement de l'impôt.

Les services de l'État et de la DDFIP accompagneront la fermeture, si elle est effective, en étant partenaires de la MSAP, la Maison des services au public, pour l'accès numérique fiscal et en prévoyant un accueil fiscal de proximité lors des campagnes déclaratives de l'impôt. Je vous dis un mot également du sujet abordé par Mme Fleuret-Pagnoux sur le drame qui s'est produit à Port-Neuf, en répondant deux choses s'agissant de l'État.

La Police de sécurité du quotidien a vocation aussi à répondre, sur le volet sécurité, à ces débordements dans un certain nombre de quartiers. La PSQ se développe.

Elle avait été annoncée lors de l'inauguration du commissariat de La Rochelle.

Elle va se développer durant l'année.

L'autre réponse, c'est le paquet mis par l'État sur les crédits politiques de la ville, en particulier la subvention d'associations de médiation sociale sur les trois quartiers politiques de La Rochelle, mais également les autres communes concernées.

Sur Oléron 21, M. Dourthe, M. Parent et Mme Rabelle, ont vanté les mérites du rapport qui vous sera soumis.

Je réponds à M. Dourthe, quels partenaires pour Oléron 21 ?

Je peux juste vous assurer que l'État sera présent, ne serait-ce que pour s'assurer des sujets d'urbanisme et d'environnement, mais on accompagnera

toute idée novatrice et expérimentale sur le développement durable, les mobilités douces et le développement raisonné de l'île.

M.

Girard a évoqué les éoliennes autour de l'estuaire de la Gironde.

Aucun projet n'est, à ce jour, déposé dans nos services.

Il est prévu que je rencontre bientôt les représentants d'EDF Énergies nouvelles pour savoir ce qu'il en est.

On entend parler de 30, 40 éoliennes, mais on n'en sait pas plus.

Aucun projet n'est juridiquement déposé chez nous.

On restera évidemment en liaison compte tenu de la grande sensibilité de ce sujet et des préoccupations que j'ai bien entendues au sein de l'assemblée départementale.

Un petit mot pour conclure sur l'organisation territoriale de l'État évoquée par M. Vallet, le président Bussereau et M. Godineau, sur les communes nouvelles.

M.

Godineau, je puis simplement vous confirmer que le seuil d'éligibilité au pacte de stabilité en faveur des communes nouvelles a été relevé à 150 000 habitants.

La garantie de non-baisse de la dotation forfaitaire et des dotations de péréquation est assurée.

Le plancher de 1 000 habitants pour bénéficier du bonus de 5 % de dotation forfaitaire a été supprimé.

Et ce pacte sera applicable aux communes qui se créeront courant 2018.

De la même manière, sur le sujet fusion de communes Charente-Charente-Maritime, je vous confirme que ce n'est pas un petit sujet.

Il s'agit de la libre administration des collectivités locales.

Et si le législateur en appelle à la loi pour modifier les limites territoriales dès lors qu'il n'y a pas accord, c'est bien que le sujet est considérable.

Ça prouve également que les collectivités territoriales bougent, agissent, évoluent.

C'est un corps vivant.

On n'est plus dans des temps où la loi imposait tout partout et pour tous.

On est dans des temps d'expérimentation, des temps de flexibilité, où les collectivités peuvent à la fois exercer des compétences à la carte, redessiner leur territoire, pour des projets d'intérêt départemental et d'intérêt général que nous partageons ensemble et que je vous dis, au nom du préfet, vouloir pérenniser dans le temps.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, M. le préfet, de votre présence et de ces réponses.

Je n'ai pas remercié nos collègues suppléants qui sont présents dans les tribunes.

Il est presque 12h35, je vous propose d'aller déjeuner.

Je vous rappelle que lundi prochain, nous démarrerons à 9h30.

Les présidents de commission vous donneront les informations relatives à leurs travaux.

À tout de suite.